



Indicateurs et critères pour l'évaluation de producteurs, transformateurs et négociants dans les secteurs bois et pâte à papier – Juillet 2021

SPOTT s'appuie sur une grille d'indicateurs et critères d'évaluation détaillés pour évaluer les publications, politiques et engagements des producteurs, transformateurs et négociants de bois et pâte à papier en faveur des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ce protocole de recherche permet d'assurer une approche juste, cohérente et transparente de l'évaluation des entreprises sur SPOTT. Afin d'obtenir des points, les informations requises doivent être publiées sur les sites internet des entreprises, dans les rapports annuels ou de développement durable, présentations ou autre documents publics, sur le site internet de sa maison-mère et/ou de ses filiales le cas échéant, ou sur tout autre site internet externe indiqué dans le protocole de recherche (« Sources externes »).

SPOTT classe les indicateurs dans les catégories suivantes :

Organisation : la transparence et le contenu des informations publiées par l'entreprise concernant ses opérations, ses actifs et sa structure de gestion.

Par exemple : la superficie totale des terrains, le nombre d'usines possédées, la déclaration du salaire par genre, et si l'entreprise publie un rapport de développement durable.

Politiques : La transparence et le contenu des informations publiées par l'entreprise concernant les politiques, les engagements et les processus dont elle dispose pour guider ses opérations et ses pratiques sur le terrain.

Par exemple : une politique interdisant la déforestation, ou pour le respect des droits humains, ou un engagement « zéro brulis ».

Pratique : La transparence et le contenu des informations publiées par l'entreprise concernant les activités qu'elle entreprend afin de progresser activement vers l'atteinte de ses objectifs et de mettre en œuvre ses politiques et engagements sur le terrain.

Par exemple : les activités de surveillance de la déforestation et pour gérer les incendies dans les concessions, ou le pourcentage de l'approvisionnement de l'entreprise traçable jusqu'à l'usine ou jusqu'à la plantation ou concession.

Au sein de la catégorie « Pratique », SPOTT fait la distinction entre les informations autodéclarées (rapportés par l'entreprise) et les données vérifiées de manière externe. La distinction s'appuie sur les définitions de l'initiative Accountability Framework (AFI)¹ :


Vérification externe : évaluation et validation de la conformité, des performances et/ou des actions d'une entreprise vis-à-vis de ses engagements, vérifiée par une seconde ou tierce partie (tel que défini par l'AFI).








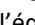



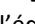
¹ https://accountability-framework.org/definitions/?definition_category=44 (en anglais)







Rapporté par l'entreprise : déclarations d'une entreprise quant à la conformité, les performances et/ou les actions d'une entreprise vis-à-vis de ses engagements, qui ne sont pas vérifiées de manière externe, y compris les informations vérifiées par une première partie (telle que définie par l'AFi).

Catégories d'indicateurs : ■ Organisation ■ Politiques ■ Pratique


Note : Les indicateurs ont été classés dans des catégories thématiques : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) ou une combinaison de ceux-ci. ZSL reconnaît que de nombreuses questions couvrent plusieurs dimensions des problématiques ESG mais a classé les indicateurs en fonction de leur impact prédominant lorsque cela était possible.

 Politiques en faveur du développement durable et leadership		
ID	Indicateur	Critères d'évaluation
1 ■	Politique ou engagements pour la gestion forestière durable, pour l'ensemble des activités ESG	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a sa propre politique pour une foresterie durable/responsable/éthique (ou équivalent) pour l'ensemble des activités (soit tous les produits forestiers produits, achetés et/ou négociés), ou s'engage clairement à respecter la politique de sa société mère ou de l'acheteur couvrant toutes ses activités. Il peut s'agir d'un document spécifique ou d'une série de politiques de développement durable. Celle(s)-ci doivent couvrir différentes dimensions du développement durable, dont des problématiques sociales et environnementales, et s'appliquer à toutes les activités de l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise s'engage à respecter la politique de sa société mère mais ne précise pas clairement que cela s'applique à toutes ses activités, ou il est difficile de déterminer si la politique s'applique à l'ensemble des opérations (tous les produits forestiers produits, achetés et/ou négociés), ou politiques ou engagements flous, ou la politique ou les engagements concernent seulement les problématiques sociales ou seulement les problématiques environnementales.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas de politique ni d'engagement, ou simple déclaration vague d'engagement en faveur du développement durable, ou n'a qu'un programme de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).</p>
2 ■	Politique ou engagements en faveur du développement durable s'appliquent à l'ensemble des fournisseurs ESG	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a sa propre politique pour une foresterie durable/responsable/éthique (ou équivalent) qui s'applique à l'ensemble de ses fournisseurs. Il peut s'agir d'un document spécifique ou d'une série de politiques de développement durable. Celle(s)-ci doivent couvrir différentes dimensions du développement durable, dont des problématiques sociales et environnementales, et s'appliquer à toutes les activités de l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : La politique de développement durable ne s'applique qu'à une partie fournisseurs, ou concerne seulement les problématiques sociales ou seulement les problématiques environnementales, ou l'entreprise a une politique dédiée à son approvisionnement plus restreinte que la politique de développement durable principale.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
3 ■	Poste à responsabilité / haut placé responsable du développement durable G	<p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise déclare avoir un poste haut placé chargé du développement durable (les membres du conseil d'administration ne sont pas inclus dans cet indicateur).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Équipe consacrée au développement durable ou similaire, mais il est difficile de déterminer s'il y a un poste haut placé qui a des responsabilités sur ces questions ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>

<p>4</p> <p></p>	<p>Un ou plusieurs membres du conseil d'administration est responsable du développement durable</p> <p>G</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de conseil d'administration.</p> <p> [1 point] Oui : Un ou plusieurs membres du conseil d'administration ont des responsabilités liées aux questions de développement durable.</p> <p> [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans.</p> <p> [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>
<p>5</p> <p></p>	<p>Pourcentage ou nombre de femmes dans l'équipe de direction</p> <p>SG</p>	<p> [1 point] Oui : L'entreprise publie le nombre ou pourcentage de femmes dans l'équipe de direction ou équivalent.</p> <p> [0,5 point] Partiel : L'information n'est pas directement rapportée par l'entreprise mais calculée par exemple en utilisant les biographies ou photos de l'équipe ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p> [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. : L'équipe de direction correspond aux cadres d'une entreprise (généralement cinq à vingt personnes).</p>
<p>6</p> <p></p>	<p>Pourcentage ou nombre de femmes au sein du conseil d'administration de l'entreprise</p> <p>SG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de conseil d'administration.</p> <p> [1 point] Oui : L'entreprise publie le nombre ou pourcentage de femmes dans le conseil d'administration.</p> <p> [0,5 point] Partiel : L'information n'est pas directement rapportée par l'entreprise mais calculée par exemple en utilisant les biographies ou photos de l'équipe ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p> [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>

<p>7</p>	<p>Membre de plusieurs programmes sectoriels ou d'autres initiatives externes ayant pour but ayant pour but de réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs associés à la production de bois et pâte à papier</p> <p>ES</p>	<p>Mentionnez les initiatives dans la description et expliquez comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères Complet : Membre de deux programmes ou plus. Partiel : Membre d'un seul programme, ou seule une filiale ou seule la société mère est membre. Insuffisant : N'est membre d'aucun programme.</p> <p>Notation  [1 point] Oui : Critères complètement remplis. Vérifié par des sources externes.  [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis. Vérifié par des sources externes.  [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis. Vérifié par des sources externes.</p> <p>N.B. Vérification externe requise, en consultant la liste de membres du programme concerné à travers son site Web.</p> <p>Sources externes : FSC http://memberportal.fsc.org/ PEFC https://www.pefc.org/about-pefc/membership/international-stakeholder UNGC www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants WBCSD http://www.wbcsd.org/Overview/Our-members/Members GRI Community member https://www.globalreporting.org/reporting-support/gri-community/community-members/ HCS http://highcarbonstock.org/members/ HCVRN https://hcvnetwork.org/who-we-are/ FFA http://www.firefreealliance.org/organizations.html Natural Capital Coalition https://capitalscoalition.org/the-coalition/organisation-directory/ UFIGA https://www.ufiga.org/nos-adherents WWF-GFTN http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/gftn_participant_list_september_web_2018_2.pdf ; ou autre initiative ou programme clairement dédié à la réduction des impacts environnementaux et sociaux négatifs associés à la production de bois et pâte à papier (considéré au cas-par-cas).</p>
<p>8</p>	<p>Activités conjointes avec des partenaires non commerciaux pour réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs associés à la production de bois et pâte à papier</p> <p>ES</p>	<p>Mentionnez les activités réalisées dans la description.</p> <p>Critères Complet : L'entreprise entreprend des activités conjointement avec des partenaires non commerciaux (gouvernements, ONG ou institutions académiques), pour réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs associés à la production de bois et pâte à papier, telles que la mise en œuvre d'approches juridictionnelles, des collaborations communautaires, ou des projets visant à renforcer les systèmes de certification. Partiel : L'entreprise publie des exemples d'activités avec des partenaires, mais pas ou très peu de détails sont indiqués ou les activités ne sont pas clairement dédiées à la réduction des impacts environnementaux et sociaux négatifs associés à la production de bois et pâte à papier ; ou l'information date de deux à cinq ans. Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation  [1 point] Oui : Critères complètement remplis.  [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis.  [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>

<p>9</p> <p>■</p>	<p>Rapport de développement durable publié dans les deux dernières années</p> <p>ESG</p>	<p>✓ [1 point] Oui : Rapport de développement durable publié ou mis à jour dans les deux dernières années (peut avoir été publié dans les deux ans précédant l'évaluation et concerné une période précédant l'évaluation de trois ans), y compris un rapport annuel dont le contenu relatif au développement durable est détaillé. Le rapport doit couvrir en détail à la fois les problématiques environnementales et sociales.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Rapport/mise à jour produit ou publié entre deux et trois ans avant l'évaluation.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas de rapport/mise à jour ; ou rapport mis à jour il y a plus de trois ans, rapport annuel peu détaillé.</p>
<p>10</p> <p>■</p>	<p>Rapporte selon un système de reporting standardisé</p> <p>ESG</p>	<p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte selon un ou plusieurs systèmes de reporting standardisés au cours des deux dernières années (par exemple, rapport préparé conformément aux normes de base ou compréhensives de GRI, ou l'entreprise a soumis au moins un questionnaire CDP).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Seule une filiale suit les critères de notation pour 1 point.</p> <p>✗ [0 point] Non : Aucun système standardisé utilisé ; ou rapports datent de plus de deux ans.</p> <p>N.B. Pour marquer des points pour le rapport GRI, l'une de ces déclarations doit être incluse dans la preuve : « Ce rapport a été préparé conformément aux normes GRI : option de base » OU « Ce rapport a été préparé conformément aux normes GRI : option complète ' selon GRI 101 : exigences de base.</p> <p>Source externe : Questionnaires du CDP https://www.cdp.net/en/responses ; ou autre plateforme de reporting ou transparence (considérée au cas par cas).</p>
<p>11</p> <p>■</p>	<p>Une évaluation des risques liés au climat est disponible</p> <p>EG</p>	<p>Critères</p> <p>Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Complet : L'entreprise a mené et publié une évaluation des risques liés au climat, incluant par exemple : les impacts réels et potentiels du changement climatique, les indicateurs, objectifs et processus utilisés pour mesurer et gérer les risques liés au climat, personnes en charge. Le questionnaire CDP Climat peut être accepté s'il est accessible publiquement et contient une évaluation complète des risques comme décrit ci-dessus.</p> <p>Partiel : Seul un résumé est disponible.</p> <p>Insuffisant : Aucune évaluation des risques liés au climat n'est disponible.</p> <p>N.B. : Voir le site de la TCFD pour plus d'informations et indications sur la conduite d'évaluations des risques liés au climat (https://www.fsb-tcf.org/publications/final-implementing-tcf-recommendations/), ou le rapport FAO (http://www.fao.org/3/a-i3383e.pdf). Les questionnaires du CDP sur le climat ne sont pas vérifiés en externe.</p> <p>Notation</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>

<p>12</p> 	<p>Une évaluation du capital naturel de l'entreprise est disponible</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise a identifié ses dépendances au capital naturel, quantifié la valeur de ces dépendances et a défini des actions et la manière dont elle compte appliquer les résultats de l'évaluation, ou a publié une évaluation du capital naturel suivant le Natural Capital Protocol.</p> <p>N.B. : L'évaluation ne doit pas couvrir toutes les opérations ou tout le capital naturel pertinent pour les points complets.</p> <p>Partiel : L'entreprise a identifié ses dépendances au capital naturel, mais n'en a pas quantifié la valeur OU n'a pas défini des actions.</p> <p>Insuffisant : L'entreprise ne fait que mentionné l'importance du capital naturel, ou y fait référence, sans identifier ses propres dépendances.</p> <p>Notation</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, auto-déclaration</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>Source externe : Études de cas du Natural Capital Protocol https://capitalscoalition.org/impact/?fwp_filter_tabs=casestudy</p>
--	--	---





Concessions, cartes et traçabilité

ID	Indicateur	Critères d'évaluation
13	Pays d'implantation et sites d'activité ESG	Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce. Écrivez les pays et la portée des opérations dans l'explication. [1 point] Oui : L'entreprise publie des détails sur les pays où elle est active et précise la nature de ses activités dans ces pays (par exemple, concessions forestières, unités de production). Ne sont considérées que les opérations en amont et un niveau en aval (par exemple, bureaux de vente exclus). [0,5 point] Partiel : L'entreprise fournit uniquement une liste des pays où elle est active ; ou ne fournit que des informations partielles (par exemple, tous les pays ne sont pas listés, ou la nature des activités n'est précisée que pour certains pays). [0 point] Non : Aucune information. N.B. : L'information est considérée comme indisponible si elle est difficile à trouver ou à compiler, par exemple, si les données sont disséminées dans plusieurs pages internet indépendantes.
14	Pays d'approvisionnement ESG	Non applicable si l'entreprise ne fait pas de négoce. [1 point] Oui : L'entreprise publie la liste des pays dont son approvisionnement en bois et pâte à papier provient. [0,5 point] Partiel : L'entreprise ne publie que des informations vagues (par exemple, indique une origine géographique à l'échelle régionale). [0 point] Non : Aucune information. Ou l'entreprise déclare que l'approvisionnement est fait à l'échelle mondiale. N.B. : L'information est considérée comme indisponible si elle est difficile à trouver ou à compiler, par exemple, si les données sont disséminées dans plusieurs pages internet indépendantes.
15	Superficie totale de forêt naturelle destinée à la production de bois / fibre de bois (en hectares) ES	Non applicable si l'entreprise fait uniquement de l'exploitation en plantations ou uniquement de la transformation ou du négoce. [1 point] Oui : L'entreprise publie la superficie totale de forêt naturelle destinée à la production de bois ou fibres de bois (y compris les zones exploitées par des exploitants sous contrat, le cas échéant). [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou les chiffres publiés ne concernent pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou le chiffre est compliqué à calculer ; ou des chiffres contradictoires sont publiés pour la même période (la même année). Ou les chiffres sont approximatifs. [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée ; ou le chiffre publié couvre à la fois les superficies contrôlées par l'entreprise et par ses fournisseurs indépendants. N.B. : Des chiffres contradictoires diffèrent de plus de 5%. Par exemple, si le rapport annuel indique 20 000 hectares plantés et le rapport de développement durable indique un chiffre qui est de 1 000 hectares supérieur ou inférieur à 20 000 hectares, alors ces chiffres sont considérés comme contradictoires.

<p>16</p>	<p>Superficie totale des plantations forestières (en hectares)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce ou de l'exploitation en forêts naturelles (n'a pas de plantations).</p> <p>✔ [1 point] Oui : Superficie totale plantée d'arbres pour la production de bois / fibres de bois (y compris les zones exploitées par des exploitants sous contrat, le cas échéant)</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou les chiffres publiés ne concernent pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou le chiffre est compliqué à calculer ; ou des chiffres contradictoires sont publiés pour la même période (la même année). Ou les chiffres sont approximatifs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée ; ou le chiffre publié couvre à la fois les superficies contrôlées par l'entreprise et par ses fournisseurs indépendants.</p> <p>N.B. : Des chiffres contradictoires diffèrent de plus de 5%. Par exemple, si le rapport annuel indique 20 000 hectares plantés et le rapport de développement durable indique un chiffre qui est de 1 000 hectares supérieur ou inférieur à 20 000 hectares, alors ces chiffres sont considérés comme contradictoires.</p>
<p>17</p>	<p>Superficie des plantations / forêts naturelles gérées par des exploitants sous contrats (en hectares)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas d'exploitants sous contrats, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Superficie totale de forêts naturelles / de plantations exploitées par des exploitants sous contrats.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou les chiffres publiés ne concernent pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou le chiffre est compliqué à calculer ; ou des chiffres contradictoires sont publiés pour la même période (la même année). Ou les chiffres sont approximatifs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. : Des chiffres contradictoires diffèrent de plus de 5%. Par exemple, si le rapport annuel indique 20 000 hectares plantés et le rapport de développement durable indique un chiffre qui est de 1 000 hectares supérieur ou inférieur à 20 000 hectares, alors ces chiffres sont considérés comme contradictoires.</p>
<p>18</p>	<p>Superficie non plantée (destinée à un développement futur en plantations) (en hectares)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce ou de l'exploitation en forêts naturelles (n'a pas de plantations).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise publie la superficie des zones non plantées, mais qui sont destinées à un futur développement en plantations, ou qui ont obtenu les permis nécessaires pour un développement (les zones non plantées destinées à la conservation, ou non plantables, ou destinées aux infrastructures ne sont pas incluses).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : La terminologie utilisée n'est pas claire (par exemple la zone semble inclure les infrastructures) ; ou l'information date de deux à cinq ans ; ou les chiffres publiés ne concernent pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou le chiffre est compliqué à calculer ; ou des chiffres contradictoires sont publiés pour la même période (la même année). Ou les chiffres sont approximatifs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. : Des chiffres contradictoires diffèrent de plus de 5%. Par exemple, si le rapport annuel indique 20 000 hectares plantés et le rapport de développement durable indique un chiffre qui est de 1 000 hectares supérieur ou inférieur à 20 000 hectares, alors ces chiffres sont considérés comme contradictoires.</p>

<p>19</p>	<p>Superficie réservée à la conservation, y compris les zones à haute valeur de conservation, HVC (en hectares)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise publie la superficie des zones réservées à la conservation, dont les zones HVC ou HSC, ou d'autres zones comme des tourbières par exemple. Si l'entreprise rapporte une superficie de zéro, le point est accordé.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou les chiffres publiés ne concernent pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou le chiffre est compliqué à calculer ; ou des chiffres contradictoires sont publiés pour la même période (la même année). Ou les chiffres sont approximatifs.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. : Des chiffres contradictoires diffèrent de plus de 5%. Par exemple, si le rapport annuel indique 20 000 hectares plantés et le rapport de développement durable indique un chiffre qui est de 1 000 hectares supérieur ou inférieur à 20 000 hectares, alors ces chiffres sont considérés comme contradictoires.</p>
<p>20</p>	<p>Zones de paysage forestier intact (Intact Forest Landscape) (en hectares)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable s'il n'y a pas de paysage forestier intact (IFL) dans la zone d'activité de l'entreprise ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise publie la superficie des zones de paysage forestier intact (IFL) dans toutes les zones d'activité de l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou les chiffres publiés ne concernent pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou le chiffre est compliqué à calculer ; ou des chiffres contradictoires sont publiés pour la même période (la même année). Ou les chiffres sont approximatifs.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. : Des chiffres contradictoires diffèrent de plus de 5%. Par exemple, si le rapport annuel indique 20 000 hectares plantés et le rapport de développement durable indique un chiffre qui est de 1 000 hectares supérieur ou inférieur à 20 000 hectares, alors ces chiffres sont considérés comme contradictoires.</p>
<p>21</p>	<p>Nombre d'unités forestières d'aménagement (UFA)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise publie le nombre total d'UFA ou de concessions contrôlées ; ou le chiffre est simple à établir avec certitude en utilisant les informations disponibles.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou le chiffre ne représente clairement pas toutes les UFA de l'entreprise (par exemple, le nombre d'UFA est disponible pour un pays seulement) ; ou le chiffre n'est pas clair pour une autre raison.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Sources externes: Base de données FSC https://info.fsc.org/certificate.php; GFW forêts gérées http://data.globalforestwatch.org/datasets/33451575fd3e440db27952ea456abb46_10; GFW fibre de bois https://data.globalforestwatch.org/datasets/eea64218200743a9ab5d5625089d7256_0 ; OTP catégorie « forest management » et « harvest » pour le Cameroun, la RDC et la République du Congo http://www.opentimberportal.org/operators; Atlas Forestiers des pays du Bassin du Congo WRI https://www.wri.org/our-work/project/forest-atlases/countries-forest-atlases; ou autre plateforme accessible au public.</p>

<p>22</p> 	<p>Cartes des unités forestières d'aménagement (UFA)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Des noms et cartes géoréférencées (shapefiles ou format KML, ou les cartes portant les coordonnées géographiques) montrant clairement les limites des UFAs/concessions sont disponibles pour toutes les UFA/concessions. Si l'entreprise exploite plusieurs produits, les cartes doivent montrer les zones consacrées à la production/récolte de bois et/ou de pâte à papier. L'information doit être centralisée en un seul endroit et non éparpillée dans plusieurs pages internet.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Des noms et des cartes géoréférencées (shapefiles ou format KML, ou les cartes portant les coordonnées géographiques) sont disponibles pour certaines UFA/concessions seulement ; ou il est difficile de déterminer si toutes les UFA/concessions sont référencées ; ou seul un fichier image sans coordonnées géographiques indiquant l'emplacement de toutes ou certaines UFA/concessions est disponible ; ou les cartes ne montrent pas les limites des UFAs/concessions; ou la compagnie ou l'entreprise exploite plusieurs produits de base et les cartes ne montrent pas les zones consacrées à la production/récolte de bois et/ou de pâte à papier ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée ; ou le fichier image est à une échelle trop grande pour déterminer la localisation des UFAs/concessions ; ou les données ou images sont illisibles.</p> <p>Sources externes: Base de données FSC https://info.fsc.org/certificate.php; GFW forêts gérées http://data.globalforestwatch.org/datasets/33451575fd3e440db27952ea456abb46_10; GFW fibre de bois https://data.globalforestwatch.org/datasets/eea64218200743a9ab5d5625089d7256_0 ; OTP catégorie « forest management » et « harvest » pour le Cameroun, la RDC et la République du Congo http://www.opentimberportal.org/operators; Atlas Forestiers des pays du Bassin du Congo WRI https://www.wri.org/our-work/project/forest-atlases/countries-forest-atlases; ou autre plateforme accessible au public.</p>
<p>23</p> 	<p>Plans d'aménagement forestier disponibles pour toutes les UFA</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Plans d'aménagement forestier (ou leurs résumés) disponibles pour toutes les UFA directement contrôlées par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Seul un nombre limité de plans d'aménagement forestier est disponible publiquement ; ou l'on ne peut pas déterminer clairement si tel est le cas.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>Sources externes : Base de données FSC https://info.fsc.org/certificate.php; OTP catégorie « forest management » et « harvest » pour le Cameroun, la RDC et la République du Congo http://www.opentimberportal.org/operators; ou autre plateforme accessible au public.</p>

<p>24</p>	<p>Suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Les informations de suivi sur la mise en œuvre de tous les plans d'aménagement forestier (c'est-à-dire la performance par rapport aux objectifs de gestion) ont été publiées. Ces informations peuvent être incluses dans les rapports d'audit du FSC ou PEFC. Les indicateurs de suivi sont généralement indiqués dans les plans d'aménagement.</p> <p>Partiel : Les informations de suivi disponibles ne détaillent pas les performances par rapport aux objectifs et aux indicateurs des plans d'aménagement ; ou des informations de suivi ne sont disponibles que pour certains plans d'aménagement.</p> <p>Insuffisant : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>Notation</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>🟡 [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✖ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>Sources externes : Base de données FSC https://info.fsc.org/certificate.php; GFW fibre de bois https://data.globalforestwatch.org/datasets/eea64218200743a9ab5d5625089d7256_0 ;OTP catégorie « forest management » et « harvest » pour le Cameroun, la RDC et la République du Congo http://www.opentimberportal.org/operators; ou autre plateforme accessible au public.</p>
<p>25</p>	<p>L'entreprise a publié des documents juridiques valides concernant ses droits d'usage (« Use right ») sur l'Open Timber Portal (au moment des évaluations SPOTT)</p> <p>SG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'exerce pas ses activités en République du Congo, au Cameroun, en RDC, ou au Gabon, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Score de l'entreprise dans la catégorie « Use right » sur l'Open Timber Portal. Pour les entreprises dont les filiales sont listées séparément, un score moyen est calculé pour l'ensemble des entreprises (maison mère et filiales) dans la catégorie.</p> <p>Notation</p> <p>L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction de son score : par exemple un score de 0,4 points correspond à un score de l'entreprise (ou score moyen de toutes les entreprises liées) de 40% dans la catégorie « Use right » sur l'Open Timber Portal.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100%.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Score de l'entreprise entre 1 et 99%.</p> <p>✖ [0 point] Non : 0.</p> <p>Source externe : http://www.opentimberportal.org/operators.</p>

<p>26</p>	<p>L'entreprises a publié des documents juridiques valides concernant la gestion forestière (« Forest management ») sur l'Open Timber Portal (au moment des évaluations SPOTT)</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'exerce pas ses activités en République du Congo, au Cameroun, en RDC, ou au Gabon, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères Score de l'entreprise dans la catégorie « Forest management » sur l'Open Timber Portal. Pour les entreprises dont les filiales sont listées séparément, un score moyen est calculé pour l'ensemble des entreprises (maison mère et filiales) dans la catégorie.</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction de son score : par exemple un score de 0,4 points correspond à un score de l'entreprise (ou score moyen de toutes les entreprises liées) de 40% dans la catégorie « Forest management » sur l'Open Timber Portal.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100%. P [0,5 point] Partiel : Score de l'entreprise entre 1 et 99%. ✘ [0 point] Non : 0.</p> <p>Source externe : http://www.opentimberportal.org/operators.</p>
<p>27</p>	<p>L'entreprises a publié des documents juridiques valides concernant l'exploitation forestière (« Timber harvesting ») sur l'Open Timber Portal (au moment des évaluations SPOTT)</p> <p>EG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'exerce pas ses activités en République du Congo, au Cameroun, en RDC, ou au Gabon, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères Score de l'entreprise dans la catégorie « Timber harvesting » sur l'Open Timber Portal. Pour les entreprises dont les filiales sont listées séparément, un score moyen est calculé pour l'ensemble des entreprises (maison mère et filiales) dans la catégorie.</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction de son score : par exemple un score de 0,4 points correspond à un score de l'entreprise (ou score moyen de toutes les entreprises liées) de 40% dans la catégorie « Timber harvesting » sur l'Open Timber Portal.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100%. P [0,5 point] Partiel : Score de l'entreprise entre 1 et 99%. ✘ [0 point] Non : 0.</p> <p>Source externe : http://www.opentimberportal.org/operators.</p>
<p>28</p>	<p>Nom et localisation des UFA externes fournissant l'entreprise</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise ne se fournit que dans ses propres UFAs, ou n'a pas de fournisseurs, ou n'a pas d'unité d'usines de papier ou pâte à papier ou de scieries.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Des noms et cartes géoréférencées (shapefiles ou format KML, ou les cartes portant les coordonnées géographiques) montrant clairement les limites des UFAs/concessions dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise sont disponibles, à l'exclusion exploitants sous contrats. L'information doit être centralisée en un seul endroit et non éparpillée dans plusieurs pages internet.</p> <p>P [0,5 point] Partiel : L'entreprise dispose des noms et les cartes géoréférencées (shapefiles ou format KML, ou les cartes portant les coordonnées géographiques) des certaines UFAs ; ou il est difficile de déterminer si toutes les UFAs/concessions fournissant l'entreprise sont référencées ; ou seul un fichier image sans coordonnées géographiques indiquant l'emplacement de toutes ou certaines UFA/concessions est disponible ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>

<p>29</p>	<p>Nombre de scieries appartenant à l'entreprise</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de scieries.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise publie le nombre de scieries qui lui appartiennent.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou l'information ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou des chiffres contradictoires sont publiés pour la même période (la même année).</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. : Des chiffres contradictoires diffèrent de plus de 5%. Par exemple, si le rapport annuel indique 50 scieries et le rapport de développement durable indique un chiffre qui est de 3 scieries supérieur ou inférieur, alors ces chiffres sont considérés comme contradictoires.</p>
<p>30</p>	<p>Noms et localisation des scieries appartenant à l'entreprise</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de scieries.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Noms et coordonnées ou adresses ou cartes géoréférencées (shapefiles ou format KML, ou les cartes portant les coordonnées géographiques) disponibles pour toutes les scieries. Les coordonnées et adresses doivent permettre de générer une localisation à l'aide de Google Maps (s'il y a beaucoup d'usines, un échantillon est testé). L'information doit correspondre au nombre de scieries déclaré par l'entreprise (et être datée). L'information doit être centralisée en un seul endroit et non éparpillée dans plusieurs pages internet.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Information disponible seulement pour certaines scieries ; ou seule une image statique sans coordonnées géographiques montre l'emplacement de toutes les scieries ; ou seulement les noms des scieries sont disponibles ; ou aucune source datée n'indique le nombre de scieries (c'est-à-dire zéro point reçu pour l'indicateur précédent) ; ou l'information publiée n'est pas claire pour une autre raison.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou le fichier image statique n'est pas à une échelle lisible (c'est-à-dire qu'on ne peut pas déterminer avec précision où les scieries sont situées) ou le texte sur l'image est illisible.</p>
<p>31</p>	<p>Nombre d'usines de papier et pâte à papier appartenant à l'entreprise</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas d'usines de papier et pâte à papier.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise publie le nombre d'usines de papier et pâte à papier qui lui appartiennent.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou l'information ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou des chiffres contradictoires sont publiés pour la même période (la même année).</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. : Des chiffres contradictoires diffèrent de plus de 5%. Par exemple, si le rapport annuel indique 50 usines et le rapport de développement durable indique un chiffre qui est de 3 usines supérieur ou inférieur, alors ces chiffres sont considérés comme contradictoires.</p>
<p>32</p>	<p>Noms et localisation des usines de papier et pâte à papier appartenant à l'entreprise</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas d'usines de papier et pâte à papier.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Noms et coordonnées ou adresses ou cartes géoréférencées (shapefiles ou format KML, ou les cartes portant les coordonnées géographiques) disponibles pour toutes les usines de papier et pâte à papier. Les coordonnées et adresses doivent permettre de générer une localisation à l'aide de Google Maps (s'il y a beaucoup d'usines, un échantillon est testé). L'information doit correspondre au nombre d'usines de papier et pâte à papier déclaré par l'entreprise (et être datée). L'information doit être centralisée en un seul endroit et non éparpillée dans plusieurs pages internet.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Information disponible seulement pour certaines usines ; ou seule une image statique sans coordonnées géographiques montre l'emplacement de toutes les usines ; ou seulement les noms des usines sont disponibles ; ou aucune source datée n'indique le nombre d'usines de pâtes à papier (c'est-à-dire zéro point reçu pour l'indicateur précédent) ; ou l'information publiée n'est pas claire pour une autre raison.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou le fichier image statique n'est pas à une échelle lisible (c'est-à-dire qu'on ne peut pas déterminer avec précision où les usines sont situées) ou le texte sur l'image est illisible.</p>

<p>33</p>	<p>Volumes totaux (ou pourcentages) approvisionnant les scieries de l'entreprise provenant des opérations de l'entreprise et de tierces parties</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de scieries.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte le volume total approvisionnant ses scieries qui provient de ses propres opérations et le volume total approvisionnant ses scieries qui provient de tierces parties (le cas échéant). Si le pourcentage n'est indiqué que pour l'une des deux sources d'approvisionnement, le point est attribué car le pourcentage de l'autre source peut être facilement calculé.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou seul le volume de l'une des deux sources d'approvisionnement est publié ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>
<p>34</p>	<p>Volumes totaux (ou pourcentages) d'approvisionnement des usines de papier et pâte à papier de l'entreprise qui proviennent des opérations de l'entreprise et de tierces parties</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de scieries.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte le volume total approvisionnant ses usines de papier et pâte à papier qui provient de ses propres opérations et le volume total approvisionnant ses usines de papier et pâte à papier qui provient de tierces parties (le cas échéant). Si le pourcentage n'est indiqué que pour l'une des deux sources d'approvisionnement, le point est attribué car le pourcentage de l'autre source peut être facilement calculé.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou seul le volume de l'une des deux sources d'approvisionnement est publié ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>
<p>35</p>	<p>Nombres d'infrastructures de transformation tierces fournissant à l'entreprise</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise ne se fournit pas auprès d'infrastructures de transformation tierces.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Le nombre de toutes les infrastructures de transformation (scieries, usines de papier et/ou usines de pâte à papier) tierces fournissant l'entreprise est disponible.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou l'information ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou les données sont approximatives (par exemple, l'entreprise indique qu'elle se fournit auprès de « plus de mille » usines).</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>

<p>36</p>	<p>Nom et localisation de toutes les infrastructures de transformation fournissant l'entreprise</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise ne se fournit pas auprès d'infrastructures de transformation tierces.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Noms et coordonnées, ou adresses permettant de générer des emplacements sur Google Maps, ou cartes géoréférencées (shapefiles ou en format KML, ou les cartes portant les coordonnées géographiques) disponibles pour toutes les usines de papier ou pâte à papier et/ou scieries fournissant l'entreprise. Les informations doivent correspondre au nombre de scieries et d'usines de papier et pâte à papier déclarées par l'entreprise (et être datées).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Information disponible seulement pour certaines usines ; ou seule une image statique sans coordonnées géographiques montre l'emplacement de toutes les infrastructures de transformation ; ou aucune source datée n'indique le nombre d'infrastructures de transformation (c'est-à-dire zéro point reçu pour l'indicateur précédent) ; ou l'information publiée n'est pas claire pour une autre raison.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou le fichier image statique n'est pas à une échelle lisible (c'est-à-dire qu'on ne peut pas déterminer avec précision où les usines sont situées) ou le texte sur l'image est illisible.</p>
<p>37</p>	<p>Volumes totaux (ou pourcentages) d'approvisionnement des infrastructures de transformations fournissant l'entreprise qui proviennent des opérations de l'entreprise fournisseur et d'autres tierces parties.</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise ne se fournit pas auprès d'infrastructures de transformation tierces.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte le volume total approvisionnant les infrastructures de transformations la fournissant qui provient des opérations de ses infrastructures de transformation et le volume total approvisionnant les infrastructures de transformations la fournissant qui provient d'autres tierces parties (le cas échéant). Si le pourcentage n'est indiqué que pour l'une des deux sources d'approvisionnement, le point est attribué car le pourcentage de l'autre source peut être facilement calculé.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou seul le volume de l'une des deux sources d'approvisionnement est publié ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>
<p>38</p>	<p>Procédures pour tracer les matières premières jusqu'au pays d'exploitation</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats)</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a des procédures en place pour tracer les matières premières jusqu'au pays d'exploitation et publie les détails de ces procédures ; ou 100% de son approvisionnement est certifié FSC/PEFC/OLB/LegalSource/SVLK ; or l'entreprise a une certification CdC qui couvre clairement l'ensemble de son approvisionnement (autrement dit, l'entreprise ne s'approvisionne qu'en matières premières certifiées).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise indique qu'elle a des procédures en place mais ne donne pas ou peu de détails ; ou la procédure ne concerne qu'une partie de l'approvisionnement de l'entreprise ; ou seule une partie de l'approvisionnement est certifiée FSC/CoC/PEFC/OLB/LegalSource/SVLK ; ou il est difficile de déterminer si la certification couvre l'ensemble de l'approvisionnement.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. : La certification Chaîne de Contrôle (CdC) n'est prise en compte que pour la part d'approvisionnement qui est certifiée. Si l'entreprise s'approvisionne également en matières premières non certifiées, alors la certification CdC ne concerne pas l'ensemble de l'approvisionnement.</p>



<p>39</p>	<p>Pourcentage de l'approvisionnement traçable jusqu'au pays d'exploitation</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>Critères Pourcentage de bois et pâte à papier approvisionnant l'entreprise qui est traçable jusqu'au pays d'exploitation, dont FSC/PEFC/OLB/LegalSource/SVLK certification. Aucun point n'est accordé si l'information date de plus de deux ans ou n'est pas datée.</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction du pourcentage du volume approvisionné qui est traçable jusqu'au pays d'exploitation (par exemple 0,4 points sont accordés si 40% de l'approvisionnement de l'entreprise est traçable jusqu'au pays d'exploitation).</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100% de l'approvisionnement est traçable jusqu'au pays d'exploitation.</p> <p>Ⓟ [0,01 – 0,99 point] Partiel : 1 – 99% de l'approvisionnement est traçable jusqu'au pays d'exploitation.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun approvisionnement n'est traçable jusqu'au pays d'exploitation ; ou des données datant de plus de deux ans ; ou non datées.</p>
<p>40</p>	<p>Procédures pour tracer les matières premières jusqu'au niveau des UFA</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats)</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a des procédures en place pour tracer les matières premières jusqu'au niveau de l'UFA et publie les détails de ces procédures.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise indique qu'elle a des procédures en place mais ne donne pas ou peu de détails ; ou la procédure ne concerne qu'une partie de l'approvisionnement de l'entreprise ; ou l'entreprise à une certification FSC/PEFC/OLB/LegalSource/SVLK.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>41</p>	<p>Pourcentage de l'approvisionnement traçable jusqu'au niveau des UFA</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>Critères Pourcentage de bois et pâte à papier approvisionnant l'entreprise qui est traçable jusqu'au niveau de l'UFA. Aucun point n'est accordé si l'information date de plus de deux ans ou n'est pas datée.</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction du pourcentage du volume approvisionné qui est traçable jusqu'au niveau de l'UFA (par exemple 0,4 points sont accordés si 40% de l'approvisionnement de l'entreprise est traçable jusqu'au niveau de l'UFA).</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100% de l'approvisionnement est traçable jusqu'au niveau de l'UFA.</p> <p>Ⓟ [0,01 – 0,99 point] Partiel : 1 – 99% de l'approvisionnement est traçable jusqu'au niveau de l'UFA.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun approvisionnement n'est traçable jusqu'au niveau de l'UFA. ; ou des données datant de plus de deux ans ; ou non datées.</p> <p>N.B. Les certifications FSC, PEFC, OLB, LegalSource et SVLK ne peuvent pas être utilisées comme preuve dans cet indicateur car les normes n'imposent pas de remonter l'approvisionnement jusqu'au niveau de l'UFA dans tous les cas.</p>






Standards de certification

ID	Indicateur	Critères d'évaluation
42	Engagement assorti d'une échéance à atteindre 100% de vérification de la légalité des UFA par des tierces parties, ou objectif déjà atteint ESG	Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. ✔ [1 point] Oui : L'objectif est dans les dix ans ou a été déjà atteint. Les exemples de systèmes de vérification de la légalité incluent FSC, PEFC, OLB, LegalSource, SVLK ou autres standards de gestion forestière durable qui incluent la vérification de la légalité. Ⓜ [0,5 point] Partiel : Engagement d'augmenter le pourcentage d'UFA dont la légalité a été vérifiée par une tierce partie dans les dix ans, mais le pourcentage à atteindre est inférieur à 100% (par exemple, un objectif incrémental) ; ou l'engagement à atteindre 100% n'est pas dans les dix ans ou n'est pas daté ; ou l'objectif est déjà atteint mais le système de vérification utilisé n'est pas spécifié. ✘ [0 point] Non : Pas d'engagement, ou l'engagement n'a pas été atteint.
43	Pourcentage des superficies (ha) dont la légalité est vérifiée par des tierces parties ESG	Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Critères Pourcentage de la superficie gérée par l'entreprise dont la légalité a été vérifiée par une tierce partie, que ce soit de manière obligatoire ou volontaire (FSC, PEFC, OLB, LegalSource, SVLK ou par un autre standard de gestion forestière qui inclue la vérification de la légalité). Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction du pourcentage de la superficie gérée dont la légalité a été vérifiée par une tierce partie (par exemple 0,4 points sont accordés si la légalité de 40% de la superficie gérée par l'entreprise a été vérifiée par une tierce partie). L'indicateur tient compte de la superficie des activités directement contrôlées par l'entreprise (sont exclus les fournisseurs indépendants ou sous contrat). Dans le cas où plusieurs standards certifient la légalité : la somme des pourcentages peut être utilisée si les données sont clairement exclusives, sinon la plus grande donnée est utilisée. ✔ [1 point] Oui : 100% de la superficie vérifiée. Ⓜ [0,01 – 0,99 point] Partiel : 1 – 99% de la superficie vérifiée. ✘ [0 point] Non : Aucune vérification ; ou l'entreprise ne rapporte qu'une Vérification Origine Légale ; ou le système de vérification utilisé n'est pas spécifié ; ou l'information n'est pas publiée en termes de pourcentage de la superficie ; ou le pourcentage ne peut pas être calculé de manière juste en utilisant les données disponibles ; ou l'information date de plus de deux ans ou n'est pas datée.
44	Engagement assorti d'une échéance visant à ne s'approvisionner que de bois / fibre de bois dont la légalité est vérifiée par des tierces parties ESG	Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats). ✔ [1 point] Oui : L'objectif est dans les dix ans ou a été déjà atteint. Les exemples de systèmes de vérification de la légalité incluent FSC, PEFC, SVLK, OLB, LegalSource, ou autres standards de gestion forestière durable qui incluent la vérification de la légalité. Ⓜ [0,5 point] Partiel : Engagement d'augmenter le pourcentage d'approvisionnement dont la légalité a été vérifiée par une tierce partie dans les dix ans, mais le pourcentage à atteindre est inférieur à 100% (par exemple, un objectif incrémental) ; ou l'engagement à atteindre 100% n'est pas dans les dix ans ou n'est pas daté ; ou l'objectif est déjà atteint mais le système de vérification utilisé n'est pas spécifié. ✘ [0 point] Non : Pas d'engagement, ou l'engagement n'a pas été atteint.

<p>45</p> <p>ESG</p>	<p>Pourcentage de bois / fibre de bois transformé ou commercialisé dont la légalité est vérifiée par des tierces parties</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>Critères Pourcentage de bois / fibre de bois transformé ou commercialisé par l'entreprise dont la légalité a été vérifiée par une tierce partie, que ce soit de manière obligatoire ou volontaire (FSC, PEFC, OLB, LegalSource, SVLK ou par un autre standard de gestion forestière qui inclue la vérification de la légalité)..</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction du pourcentage de de bois / fibre de bois transformé ou commercialisé par l'entreprise dont la légalité a été vérifiée par une tierce partie (par exemple 0,4 points sont accordés si la légalité de 40% du bois / fibre de bois a été vérifiée par une tierce partie. Dans le cas ou plusieurs standards certifient la légalité : la somme des pourcentages peut être utilisée si les données sont clairement exclusives, sinon la plus grande donnée est utilisée.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100% de bois / fibre de bois vérifié.</p> <p>Ⓟ [0,01 – 0,99 point] Partiel : 1 – 99% de bois / fibre de bois vérifié.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune vérification ; ou l'entreprise ne rapporte qu'une Vérification Origine Légale ; ou le système de vérification utilisé n'est pas spécifié ; ou l'information n'est pas publiée en termes de pourcentage de bois / fibre de bois transformé ou commercialisé ; ou le pourcentage ne peut pas être calculé de manière juste en utilisant les données disponibles ; ou l'information date de plus de deux ans ou n'est pas datée.</p>
<p>46</p> <p>ESG</p>	<p>Pourcentage des superficies (en hectares) certifiées FSC FM</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction du pourcentage de la superficie certifiée FSC FM (par exemple 0,4 points sont accordés si 40% de la superficie gérée par l'entreprise est certifiée FSC FM). L'indicateur tient compte de la superficie des activités directement contrôlées par l'entreprise (sont exclus les fournisseurs indépendants ou sous contrat). Si le pourcentage n'est pas disponible, il peut être obtenu en divisant la superficie totale gérée par l'entreprise par la superficie certifiée FSC FM, avec des chiffres issus de la même source.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100% de la superficie certifiée FSC FM.</p> <p>Ⓟ [0,01 – 0,99 point] Partiel : 1 – 99% de la superficie certifiée FSC FM.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune certification FSC FM ; ou le pourcentage ne peut pas être calculé de manière juste en utilisant les données disponibles ; ou il est difficile de déterminer si l'information publiée couvre l'ensemble des opérations de l'entreprise et/ou si elle inclue les fournisseurs ; ou l'information date de plus de deux ans ou n'est pas datée.</p> <p>Source externe : Base de données FSC https://fsc.org/en/fsc-public-certificate-search. Les codes "CoC" autonomes ne sont pas acceptés car ils se réfèrent uniquement à la norme FSC Chain of Custody. Les certificats acceptables doivent avoir des codes FM ou FM/CdC. Les codes CW ne sont pas acceptables : ils se réfèrent aux forêts certifiées selon la norme FSC Bois Contrôlé (Controlled Wood).</p>
<p>47</p> <p>ESG</p>	<p>Engagement assorti d'une échéance visant à atteindre 100% de certification FSC FM des UFA, ou objectif déjà atteint</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Engagement à atteindre 100% de certification FSC FM des UFA dans les 10 ans ou engagement déjà atteint. L'objectif peut se référer à l'ensemble des UFA directement contrôlées par l'entreprise ou à toutes celles qui sont éligibles à la certification FSC FM (limite de 1994).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement à augmenter la certification FSC FM des UFA, mais pourcentage cible inférieur à 100% (objectif incrémental) ; ou objectif à 100% mais pas dans les dix ans ou sans date limite.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'engagement, ou l'engagement n'a pas été atteint.</p>

<p>48</p> 	<p>Pourcentage de l'approvisionnement en bois / fibre de bois provenant de forêts ou plantations certifiées FSC FM</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>Notation</p> <p>L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction du pourcentage de son approvisionnement provenant de zones certifiées FSC FM (par exemple 0,4 points sont accordés si 40% de la superficie gérée par l'ensemble des fournisseurs, y compris fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats, est certifiée FSC FM). Si le pourcentage n'est pas disponible, il peut être obtenu en divisant la superficie totale gérée par les fournisseurs par la superficie certifiée FSC FM, avec des chiffres issus de la même source.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100% de la superficie des fournisseurs certifiée FSC FM.</p> <p>Ⓟ [0,01 – 0,99 point] Partiel : 1 – 99% de la superficie des fournisseurs certifiée FSC FM.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucune certification FSC FM des fournisseurs ; ou l'information date de plus de deux ans ou n'est pas datée.</p>
<p>49</p> 	<p>Engagement assorti d'une échéance visant à ne s'approvisionner que de bois / fibre de bois respectant les normes FSC Bois Contrôlé et/ou PEFC pour les sources controversées</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : Engagement à ne s'approvisionner que de bois / fibre de bois qui respecte les normes FSC Bois Contrôlé ou PEFC pour les sources controversées (ou mention de l'ensemble des critères). Le point est donné automatiquement si tout l'approvisionnement en bois / fibre de bois est certifié FSC ou PEFC (cf. indicateur précédent).</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>50</p> 	<p>Pourcentage des superficies (ha) certifiées PEFC (excluant les superficies certifiées FSC FM)</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce ; ou n'opère pas dans un pays où une norme de gestion forestière durable a été approuvée par le PEFC ; ou a 100% de sa superficie certifiée FSC ; ou a un engagement avec échéance d'atteindre 100% de certification FSC.</p> <p>Notation</p> <p>L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction du pourcentage de la superficie non-certifiée FSC FM qui est certifiée selon une norme approuvée par le PEFC (par exemple 0,4 points sont accordés si 40% de la superficie gérée par l'entreprise qui n'est pas déjà certifiée FSC FM est certifiée PEFC). L'indicateur tient compte de la superficie des activités directement contrôlées par l'entreprise (sont exclus les fournisseurs indépendants ou sous contrat). Si le pourcentage n'est pas disponible, il peut être obtenu en divisant la superficie totale gérée par l'entreprise non certifiée FSC FM par la superficie certifiée PEFC, avec des chiffres issus de la même source.</p> <p>✓ [1 point] Oui : 100% de la superficie non-certifiée FSC FM est certifiée PEFC.</p> <p>Ⓟ [0,01 – 0,99 point] Partiel : 1 – 99% de la superficie non-certifiée FSC FM est certifiée PEFC.</p> <p>✗ [0 point] Non : Aucune certification PEFC ; ou le pourcentage ne peut pas être calculé de manière juste en utilisant les données disponibles ; ou il est difficile de déterminer si l'information publiée couvre l'ensemble des opérations de l'entreprise et/ou si elle inclut les fournisseurs ; ou il est difficile de déterminer si les zones certifiées FSC et PEFC se chevauchent ; ou l'information date de plus de deux ans ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. Pour avoir les points, la zone certifiée doit être vérifiée en externe, c'est-à-dire dans les rapports ou les certificats disponibles sur les sites Web des entreprises ou les sites Web des organismes de certification, la zone couverte doit être clairement indiquée.</p> <p>Source externe : vérifiez si les pays ont approuvé des systèmes de certification ici : https://cdn.pefc.org/pefc.org/media/2021-07/cdb7d217-a5e3-462d-9e7e-200554a2f6f3/1a0684b6-673a-5fd9-9b55-7c831883de58.pdf Vérifiez les certificats ici: https://www.pefc.org/find-certified Liste des entreprises certifiées IFCC (norme PEFC indonésienne) et superficies certifiées http://www.ifcc-ksk.org/2015-02-17-06-11-24/2015-02-17-06-12-36.html</p>
<p>51</p> 	<p>Engagement pour la non conversion des écosystèmes naturels</p>	<p>"Non applicable si seulement un processeur/commerçant.</p> <p>Oui : 1 point. La société spécifie un engagement à une politique de « aucune/zéro conversion » qui inclut explicitement tous les écosystèmes naturels.</p> <p>Partielle : 0,5 points. L'entreprise a un engagement peu clair, ou l'engagement ne couvre pas tous les écosystèmes naturels.</p> <p>Non : 0 point. L'entreprise n'a aucun engagement envers la conversion zéro.</p> <p>N.B. Aucun point n'est disponible pour un engagement à ne pas déboiser ou à protéger les HVC et HCS, car ces engagements sont couverts par d'autres indicateurs.</p> <p>Définition AFI des écosystèmes naturels : https://accountability-framework.org/the-framework/contents/definitions/</p>


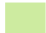


52 	L'engagement zéro conversion des écosystèmes naturels s'applique à tous les fournisseurs	<p>"Non applicable s'il n'y a pas de fournisseurs.</p> <p>Oui : 1 point. L'entreprise spécifie un engagement à « aucune/Zéro conversion » qui inclut explicitement tous les écosystèmes naturels et s'applique à tous les fournisseurs.</p> <p>Partielle : 0,5 points. L'entreprise a un engagement peu clair ; ou ne couvre pas tous les fournisseurs.</p> <p>Non : 0 point. La société n'a aucun engagement envers la conversion zéro.</p> <p>N.B. Aucun point n'est disponible pour un engagement à protéger les HVC et HCS, car ces engagements sont couverts par d'autres indicateurs.</p> <p>Définition AFI des écosystèmes naturels : https://accountability-framework.org/the-framework/contents/definitions/"</p>
--	--	---



Déforestation et biodiversité

ID	Indicateur	Critères d'évaluation
53	Engagement zéro déforestation E	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise spécifie un engagement zéro déforestation; ou indique clairement qu'elle ne se développera pas dans des zones HVC, HSC et de tourbières. L'engagement doit être en place depuis le 1er Janvier 2020 ; ou s'est engagé à zéro conversion (a marqué tous les points dans l'indicateur 51)</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise ne s'engage qu'à une déforestation NETTE (reconnait que certaines pertes de forêts pourraient être compensées par la restauration des forêts, par exemple par l'achat de crédits REDD+, par des compensations ou des banques d'atténuation) ; ou l'engagement zéro déforestation n'est pas clair ; ou seulement un engagement avec une échéance dans le futur ; ou engagement pris après le 1er janvier 2020.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur. L'entreprise ne s'est pas engagée à réduire la déforestation.</p> <p>N.B. : Les engagements pris dans le cadre d'initiatives extérieures sont acceptées, mais doivent répondre aux exigences de l'indicateur. Par exemple, la Déclaration de New York sur les Forêts (1) autorise une approche plus faible sans déforestation NETTE alors que cet indicateur SPOTT nécessite un engagement zéro déforestation, et (2) s'engage uniquement à mettre fin à la perte du couvert forestier d'ici 2030 alors que cet indicateur SPOTT nécessite qu'un engagement zéro déforestation soit mis en œuvre au plus tard le 1er janvier 2020. Dans ce cas, un demi point est accordé.</p>
54	L'engagement zéro déforestation s'applique à l'ensemble des fournisseurs E	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise indique que son engagement zéro déforestation ou de ne pas exploiter dans les HCV, HCS et les tourbières ; ou indique son engagement a la politique zéro conversion (reçu tous les points de l'indicateur 52) qui s'applique à l'ensemble de ses fournisseurs ; ou l'entreprise a un engagement à ne s'approvisionner que de bois / fibre de bois respectant les normes FSC Bois Contrôlé et/ou PEFC pour les sources controversées. L'engagement doit être en place depuis le 1er janvier 2020.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise ne s'engage qu'à une déforestation NETTE pour ses fournisseurs (reconnait que certaines pertes de forêts pourraient être compensées par la restauration des forêts, par exemple par l'achat de crédits REDD+, par des compensations ou des banques d'atténuation) ; ou l'engagement zéro déforestation pour les fournisseurs n'est pas clair ; ou seulement un engagement avec une échéance dans le futur ; ou engagement pris après le 1er Janvier 2020.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. : Les engagements pris dans le cadre d'initiatives extérieures sont acceptées, mais doivent répondre aux exigences de l'indicateur. Par exemple, la Déclaration de New York sur les Forêts (1) autorise une approche plus faible sans déforestation NETTE alors que cet indicateur SPOTT nécessite un engagement zéro déforestation, et (2) s'engage uniquement à mettre fin à la perte du couvert forestier d'ici 2030 alors que cet indicateur SPOTT nécessite qu'un engagement zéro déforestation soit mis en œuvre au plus tard le 1er janvier 2020. Dans ce cas, un demi point est accordé.</p>
55	Critères et date butoire pour définir la déforestation et/ou conversion des écosystèmes E	<p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise spécifie les critères ou types de forêts / zones qui ne doivent pas être déboisées/converties (par exemple, forêts primaires, paysages forestiers intacts (IFL), forêts secondaires, forêts perturbées, zones HSC, zones HVC, etc.) et précise une date limite au-delà de laquelle la déforestation ou la conversion n'est pas acceptée. Aucun point n'est accordé s'il n'y a pas d'engagement zéro déforestation.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise spécifie uniquement les critères ou types de forêts / zones qui ne doivent pas être déboisées ou converties ; ou n'indique pas une date limite.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>56</p>	<p>Preuves du suivi de la déforestation et/ou conversion des écosystèmes</p> <p>E</p>	<p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise spécifie comment la déforestation et/ou la conversion des écosystèmes est surveillée (c'est-à-dire la méthode : patrouilles, drones, images satellites, SIG, surveillance spatiale, etc.) y compris la période ou fréquence des activités de surveillance et l'étendue de la zone surveillée.</p> <p>Partiel : La méthodologie et/ou la période ou fréquence et/ou l'étendue de la zone surveillée pour la déforestation et/ou la conversion des écosystèmes n'est pas claire ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. : L'indicateur concerne toute la déforestation/conversion ayant lieu dans la zone contrôlée par l'entreprise évaluée, que celle-ci soit causée par l'entreprise elle-même ou par des tiers.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise e.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>57</p>	<p>Preuve de la surveillance de la déforestation et/ou la conversion des écosystèmes dans les opérations des fournisseurs</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs, (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>Critères</p> <p>Complet : spécifie comment la déforestation et/ou la conversion des écosystèmes est surveillée (c'est-à-dire comment surveiller l'empiètement), y compris l'étendue de la zone surveillée et le calendrier. Recherchez des références à la surveillance spatiale, à l'empiètement, aux patrouilles, aux données satellitaires, aux drones, au SIG, etc.</p> <p>Partiel : la méthodologie, l'étendue de la zone surveillée pour la déforestation et/ou la conversion des écosystèmes, et / ou le calendrier ne sont pas clairs; ou des données entre deux et cinq ans.</p> <p>Insuffisant : aucune donnée ; données de plus de cinq ans ; ou non daté.</p> <p>N.B. Cet indicateur se concentre sur toute déforestation et/ou la conversion des écosystèmes qui se produit dans la zone opérationnelle d'un fournisseur causée soit par lui-même, soit par des tiers.</p> <p>Notation</p> <p>N.B. Les entreprises peuvent déclarer leur pratique de plusieurs façons, mais se voient attribuer des points dans la catégorie la plus élevée.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>N.B. Les données de surveillance peuvent être obtenues auprès des fournisseurs et ne doivent pas nécessairement être effectuées par l'entreprise elle-même. La zone évaluée n'a pas besoin de couvrir toutes les opérations du fournisseur.</p>


<p>58</p> 	<p>Quantité de déforestation et/ou conversion enregistrée dans les opérations de l'entreprise depuis la date butoir</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte la superficie (peut être nulle) des zones où elle a enregistré une déforestation et/ou conversion sur la totalité de la zone d'activité de l'entreprise depuis la date butoir définie (Voir Indicateur 55).</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Les données rapportées couvrent moins que la zone d'activité de l'entreprise. ou les données de la zone trouvées dans les griefs mais l'information consolidée couvrant l'ensemble des opérations n'est pas signalée; ou des données datant de deux et cinq ans ; ou données non déclarées depuis la date butoir ; ou aucune date limite indiquée.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. Cet indicateur porte sur l'ensemble de la déforestation qui se produit dans la zone d'exploitation d'une entreprise commise par elle-même ou par des tiers.</p>
<p>59</p> 	<p>Quantité de déforestation et/ou conversion enregistrée dans les zones contrôlées par les fournisseurs depuis la date butoire.</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise ne s'approvisionne que sur ses propres UFA.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte la superficie totale (peut être nulle) des zones où a été enregistrée une déforestation et/ou conversion, sur la totalité des zones d'activité des fournisseurs de l'entreprise depuis l'engagement a une date butoir dans les opérations des fournisseurs directs et indirects de l'entreprise (Voir indicateur 55).</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Les données rapportées couvrent moins que la zone d'activité de l'entreprise ; ou chiffres de zone trouvés sous les réclamations mais chiffre consolidé couvrant des opérations entières non déclarées ; ou des données entre deux et cinq ans ; ou date butoir non-déclarée ; ou date butoir non définie.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. Les données de surveillance peuvent être obtenues auprès des fournisseurs et ne doivent pas nécessairement être effectuées par l'entreprise elle-même. Cet indicateur se concentre sur l'ensemble de la déforestation/conversion qui se produit dans la zone d'exploitation d'un fournisseur commis soit par lui-même, soit par des tiers. La zone évaluée n'a pas besoin de couvrir toutes les opérations du fournisseur.</p>
<p>60</p> 	<p>Engagement à restaurer la déforestation /conversion</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à restaurer les écosystèmes et leurs valeurs dans leur état antérieur et/ou à fournir une compensation appropriée pour restaurer ces valeurs en cas de déforestation, conversion ou abattage à blanc dans ses propres opérations. L'engagement doit spécifier une date limite au-delà de laquelle la déforestation ou la conversion ne serait pas acceptée.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Engagement imprécis ; ou n'inclut pas de date limite.</p> <p>✖ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. : Cet engagement est pertinent dans les situations où une entreprise peut avoir échoué (par inadvertance ou intentionnellement) à mettre pleinement en œuvre son engagement zéro déforestation. Cela inclut également la responsabilité de remédier aux préjudices passés dans les situations où une entreprise achète ou acquiert des droits de gestion sur des terres où la déforestation a été menée par d'anciens propriétaires ou gestionnaires.</p>
<p>61</p> 	<p>L'engagement à restaurer la déforestation ou conversion s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à restaurer les écosystèmes et leurs valeurs dans leur état antérieur et/ou à fournir une compensation appropriée pour restaurer ces valeurs en cas de déforestation, conversion ou abattage à blanc s'applique à l'ensemble de ses fournisseurs. L'engagement doit spécifier une date limite au-delà de laquelle la déforestation ou la conversion ne serait pas acceptée.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Engagement imprécis ; ou n'inclut pas de date limite ; ou ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✖ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>




<p>62</p>	<p>Mise en œuvre d'une approche au niveau du paysage ou juridictionnelle</p> <p>ES</p>	<p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise participe à ou soutient les efforts de planification et d'élaboration de politiques multipartites au niveau du paysage ou de la juridiction. Par exemple : le soutien à l'amélioration des politiques et institutions de gouvernance foncière ; l'établissement, le soutien et le respect de mécanismes de suivi et d'application à l'échelle du paysage ; la participation à des normes ou cadres d'évaluation à l'échelle juridictionnelle ; le soutien à des activités de développement durable.</p> <p>Partiel : Déclaration reconnaissant l'importance d'une approche juridictionnelle ou au niveau du paysage, mais il est difficile de déterminer si l'entreprise la met en œuvre ; ou peu de détails sont disponibles ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Définition de la FAO : Processus intégrés, multidisciplinaires et de grande échelle conjuguant gestion des ressources naturelles, considérations environnementales et moyens de subsistance.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>63</p>	<p>Politique de la biodiversité</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✓ Oui : 1 point. L'entreprise dispose d'une politique comprenant à la fois un engagement et un objectif limité dans le temps sur la protection de la biodiversité (peut accepter si elle se réfère aux espèces ET aux habitats/écosystèmes). L'engagement doit couvrir l'ensemble des opérations forestières de l'entreprise. La politique/l'engagement doit clairement s'appliquer à la fois au sein et au-delà des HVC/HCS/Reserve (par exemple, couvre également la biodiversité dans les terres de plantation ou au-delà des limites du domaine) ET doit contenir au moins un objectif mesurable et limité dans le temps qui montre l'impact de cette politique/ engagement sur la biodiversité/les espèces/les habitats (par exemple, X % d'augmentation de la population de l'espèce X par rapport à une valeur de référence définie ; ou X ha d'habitat spécifique restauré par année cible). Peut-être une politique autonome ou être incluse dans une autre politique de développement durable. L'information doit être au même endroit plutôt que répartie dans plusieurs politiques ou documents.</p> <p>Ⓟ Partielle : 0,5 point. L'entreprise a une politique, mais n'indique pas clairement qu'elle s'applique à toutes les opérations forestières de l'entreprise ; ou seulement un engagement avec une portée claire mais pas d'objectif ; ou un objectif sans engagement ; ou a à la fois un engagement et un objectif, mais uniquement en ce qui concerne HVC/HCS/Zone réservée .</p> <p>✗ Non : 0 point. L'entreprise n'a pas de politique ; ou seulement une déclaration générale selon laquelle l'entreprise s'engage à protéger la biodiversité sans détail donné sur la portée ; ou n'a que des engagements individuels relatifs à la biodiversité (par exemple, pas de chasse, d'évaluations des HVC, etc.) mais pas d'engagement global ; ou pas d'objectif et ne mentionne la biodiversité qu'en relation avec les HVC/HCS/Zone réservée</p>

<p>64</p> 	<p>La Politique de la biodiversité s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ Oui : 1 point. A sa propre politique de protection de la biodiversité qui s'applique à tous les fournisseurs. La politique doit couvrir plusieurs dimensions (par exemple, une politique générale couvrant plusieurs espèces/menaces) de la protection de la biodiversité, doit s'appliquer à la fois à l'intérieur et au-delà des HVC/HCS/mises en Zone Zone réservée (par exemple, couvre également la biodiversité dans les terres de plantation ou au-delà des limites des concessions).</p> <p>Ⓟ Partielle : 0,5 point. La politique ne s'applique qu'à certains fournisseurs ; ou ne couvre pas toutes les opérations des fournisseurs (c'est-à-dire ne s'applique pas aux terrains au-delà des HVC/HCS/Zone réservée).</p> <p>✘ Non : 0 point. Mentionne uniquement la biodiversité ; ou ne mentionne la biodiversité qu'en relation avec les HVC/HCS/Zone réservée .</p>
<p>65</p> 	<p>Identification des espèces menacées, faisant référence à un système international ou national de classification des espèces</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise a identifié des espèces rares, menacées, et/ou en danger, en faisant référence à un système de classification approprié (par exemple : liste rouge de l'UICN, liste rouge nationale, CITES).</p> <p>Partiel : Certaines espèces ont été identifiées mais pas classées selon un système approprié.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>

<p>66</p>	<p>Exemples d'activités de conservation des espèces et/ou des habitats naturels</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte plusieurs exemples/preuves d'activités de conservation des espèces fauniques et florales et/ou de l'habitat naturel dans les forêts/plantations, les zones réservées de l'entreprise ou dans le paysage environnant (peut inclure les zones HVC, HSC, zones tampons, forêts, tourbières, mangroves, zones humides, etc.). Par exemple : améliorer la biodiversité des forêts/plantations, réhabilitation des zones ripariennes, restauration des forêts indigènes, mise en valeur des mangroves, plantation d'arbres, marquage clair des limites de zones protégées, limitation de l'accès, patrouilles et panneaux, plantation d'espèces indigènes, absence de routes, suivi de la dégradation des tourbières, etc.</p> <p>Partiel : L'entreprise ne mentionne qu'un exemple d'activité de conservation des espèces et/ou des habitats ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[+] Jusqu'à 1 point : L'entreprise obtient jusqu'à 1 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la superficie contrôlée qui est certifiée FSC/PEFC (par exemple 0,4 points supplémentaires sont accordés à une entreprise dont 40% de la superficie contrôlée est certifiée FSC).</p>
<p>67</p>	<p>Engagement à ne pas chasser ou seulement à une chasse durable</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à ne chasser aucune espèce ou uniquement à une chasse durable par les communautés locales à des fins de subsistance qui ne provoque pas de déclin des populations sauvages locales.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement à ne pas chasser les espèces menacées d'extinction ou rares uniquement ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des opérations de l'entreprise (par exemple, pas de chasse uniquement dans les réserves de conservation).</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'engagement ; ou l'entreprise autorise ses employés à chasser.</p>
<p>68</p>	<p>L'engagement à ne pas chasser ou seulement à une chasse durable s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à ne chasser aucune espèce ou uniquement à une chasse durable par les communautés locales à des fins de subsistance qui ne provoque pas de déclin des populations sauvages locales s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement à ne pas chasser les espèces menacées d'extinction ou rares uniquement ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des opérations de l'entreprise (par exemple, pas de chasse uniquement dans les réserves de conservation) ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

69	Engagement à protéger les zones forestières des activités illégales ES	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à protéger les zones forestières, écosystèmes naturels et plantations contre l'utilisation non autorisée ou illégale des ressources, l'implantation ou autres activités illégales.</p> <p>P [0,5 point] Partiel : Engagement à protéger les zones forestières de certaines formes d'activités illégales uniquement (par exemple exploitation forestière illégale, récolte illégale de PFNL, exploitation minière illégale, activités récréatives illégales, chasse illégale) ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas toutes les opérations (par exemple, ne concerne qu'un pays ; ou seulement dans les zones de conservation mises en réserve).</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
70	Engagement à protéger les zones forestières des activités illégales s'applique à l'ensemble des fournisseurs ES	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'engagement à protéger les zones forestières, écosystèmes naturels et plantations contre l'utilisation non autorisée ou illégale des ressources, l'implantation humaine ou autres activités illégales s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>P [0,5 point] Partiel : Engagement à protéger les zones forestières de certaines formes d'activités illégales uniquement (par exemple exploitation forestière illégale, récolte illégale de PFNL, exploitation minière illégale, activités récréatives illégales, chasse illégale) ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas toutes les opérations (par exemple, ne concerne qu'un pays ; ou seulement dans les zones de conservation mises en réserve) ; ou ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
71	Preuves de protection des forêts des activités illégales ES	<p>Ajouter à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte de multiples exemples de la manière dont les zones forestières, écosystèmes naturels et plantations sont protégées contre l'utilisation non autorisée ou illégale des ressources, l'implantation humaine ou d'autres activités illégales. Par exemple : patrouilles, panneaux informatifs et d'interdiction, gardes et clôtures, réunions de sensibilisation ou de formations pour les employés et les communautés locales, offre d'alternatives à la chasse / pêche / collecte illégales.</p> <p>Partiel : Un seul exemple rapporté ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>P [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>P [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[Points supplémentaires] : Jusqu'à 1 point : les entreprises reçoivent jusqu'à 1,0 point supplémentaire en fonction du pourcentage de surface actuellement certifié FSC ou PEFC FM (par exemple, 0,4 point supplémentaire est attribué aux entreprises certifiées FSC FM à 40 %).</p>
72	Engagement à ne pas utiliser d'organismes génétiquement modifiés E	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de l'exploitation en forêts naturelles.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à ne pas utiliser, transformer ou commercialiser des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou des espèces transgéniques.</p> <p>✗ [0 point] Non : Aucun engagement ; ou l'engagement permet l'utilisation, la transformation ou le commerce d'OGM dans certaines circonstances.</p>

<p>73</p>  <p>E</p>	<p>L'engagement à ne pas utiliser d'organismes génétiquement modifiés s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats), ou si l'approvisionnement de l'entreprise ne vient que de forêts naturelles.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à ne pas utiliser, transformer ou commercialiser des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou des espèces transgéniques s'applique à l'ensemble des fournisseurs ; ou l'entreprise a un engagement à ne s'approvisionner que de bois / fibre de bois respectant les normes FSC Bois Contrôlé et/ou PEFC pour les sources controversées.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne s'applique qu'à certains fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement ; ou l'engagement permet l'utilisation, la transformation ou le commerce d'OGM dans certaines circonstances.</p>
---	--	--

	<h2>Hautes valeurs de conservation (HVC), hauts stocks de carbone (HSC) et études d'impact</h2>	
ID	Indicateur	Critères d'évaluation
<p>74</p>  <p>ES</p>	<p>Engagement à effectuer des évaluations des Hautes Valeurs de Conservation (HVC)</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à effectuer des évaluations HVC.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement peu clair ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas l'ensemble des opérations de l'entreprise (par exemple, ne concerne qu'un pays).</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>75</p>  <p>ES</p>	<p>L'engagement à effectuer des évaluations des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à effectuer des évaluations HVC s'applique à l'ensemble des fournisseurs ; ou l'entreprise a un engagement à ne s'approvisionner que de bois / fibre de bois respectant les normes FSC Bois Contrôlé et/ou PEFC pour les sources controversées.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement peu clair ; ou ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>76</p>	<p>Évaluations des HVC disponibles publiquement</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Des rapports ou résumés d'évaluation des HVC, y compris les évaluations intégrées HVC-HCS, sont disponibles publiquement en ligne ; y compris une nouvelle plantation sous forme d'une petite exploitation.</p> <p>Partiel : Les évaluations des HVC publiées ne concernent manifestement qu'une partie des activités de l'entreprise (par exemple, une seule zone d'activité) ; ou ne concernent manifestement pas toutes les activités en cours (par exemple, le développement de nouvelles plantations) ; ou des évaluations des HVC ont été soumises au HCVRN mais ne sont pas encore disponibles.</p> <p>Insuffisant : Aucune évaluation des HVC n'est disponible publiquement, ou seulement sur demande.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards (PEFC, SVLK) ou les plans de gestion et de suivi ne sont pas nécessairement disponibles publiquement même si ceux-ci ont été soumis à audit (FSC).</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>Source externe : Site internet HCVRN https://hcvnetwork.org/find-a-report/ ; OTP catégorie « Impact assessments » pour le Cameroun, la RDC et la République du Congo http://www.opentimberportal.org/operators.</p>
------------------	---	--

<p>77</p>	<p>Plans de gestion et de suivi des HVC disponibles publiquement</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Plans de gestion et de suivi des HVC (rapports complets ou résumés), y compris les évaluations intégrées HVC-HCS, disponibles publiquement (documents indépendants ou intégrés dans les rapports d'évaluation des HVC) ; y compris une nouvelle plantation sous un petit exploitant.</p> <p>Partiel : Plans de gestion et de suivi des HVC (rapports complets ou résumés) seulement disponibles publiquement pour une partie des opérations de l'entreprise.</p> <p>Insuffisant : Pas de plans de gestion et suivi des HVC disponibles publiquement, ou seulement sur demande.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards (PEFC, SVLK) ou les plans de gestion et de suivi ne sont pas nécessairement disponibles publiquement même si ceux-ci ont été soumis à audit (FSC).</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>78</p>	<p>Engagement à appliquer l'approche Haut Stock de Carbone (HSC)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce, ou uniquement de l'exploitation en forêts naturelles.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à appliquer l'approche HSC, telle que définie par la boîte à outils de l'approche HSC (HCS Approach Toolkit).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas toutes les activités de l'entreprise (par exemple, ne concerne qu'un pays) ; ou ce n'est pas clairement l'approche HSC qui est utilisée, mais une autre méthode d'évaluation des stocks de carbone.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>79</p>	<p>Engagement à appliquer l'approche Haut Stock de Carbone (HSC) s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à appliquer l'approche HSC, telle que définie par la boîte à outils de l'approche HSC (HCS Approach Toolkit), s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Ce n'est pas clairement l'approche HSC qui est utilisée, mais une autre méthode d'évaluation des stocks de carbone ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>80</p>	<p>Évaluations des Hauts stocks de carbone (HSC) disponibles publiquement</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce, ou uniquement de l'exploitation en forêts naturelles, ou si elle n'a procédé à aucune nouvelle plantation depuis janvier 2016.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Au moins un rapport d'évaluation des HSC ou un résumé disponible, quelle que soit l'approche utilisée ; y compris les évaluations HCS-HCV intégrées.</p> <p>Partiel : Un rapport a été soumis sur le site internet HCS Approach mais n'est pas encore disponible publiquement.</p> <p>Insuffisant : Pas de rapport ou résumé disponible, ou seulement sur demande ; ou l'entreprise déclare avoir effectué des évaluations HSC, mais aucun document ni résumé n'est disponible.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
------------------	---	---

<p>81</p>	<p>Examen par les pairs de toutes les évaluations des zones de stocks élevés de carbone (HCS) entreprises depuis avril 2015 par le processus d'assurance qualité du HCSA</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce ; ou uniquement des opérations basées sur la forêt naturelle ; ou si aucune nouvelle plantation depuis avril 2015, à moins qu'il n'ait entrepris des évaluations HCS qui ne concernent pas de nouvelles plantations.</p> <p>Non applicable si toutes les nouvelles plantations datent de novembre 2017, et ont toutes été couvertes par les évaluations combinées HVC-HCS.</p> <p>Critères :</p> <p>Complet : toutes les évaluations HCS autonomes depuis avril 2015 ont un rapport d'examen par les pairs publié sur le site Web de l'HCSA. Les évaluations combinées HVC-HCS depuis novembre 2017 n'ont pas besoin d'être incluses ici.</p> <p>Partiel : seules certaines évaluations HCS autonomes depuis avril 2015 ont un rapport d'examen par les pairs publié sur le site Web de l'HCSA. Les évaluations combinées HVC-HCS depuis novembre 2017 n'ont pas besoin d'être incluses ici.</p> <p>Insuffisant : Aucun rapport d'examen par les pairs n'a été publié sur le site Web de l'HCSA. Les évaluations combinées HVC-HCS depuis novembre 2017 n'ont pas besoin d'être incluses ici.</p> <p>Notation</p> <p>Oui : 1 point : Complet, vérifié en externe</p> <p>Partielle : 0,75 point : limitée, vérifiée en externe</p> <p>Non : 0 point : Insuffisant.</p> <p>N.B. Pour les points vérifiés en externe, les évaluations HCS doivent avoir un rapport d'examen par les pairs disponible sur le site Web de l'HCSA.</p> <p>Source externe : http://highcarbonstock.org/registered-hcsa-and-hcv-hcsa-assessments/ "</p>
<p>82</p>	<p>Engagement à réaliser des études d'impact environnemental et social (EIES)</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à mener des EIES (ou à la fois des EIE et EIS). Les équivalents locaux sont acceptés (par exemple, AMDAL en Indonésie).</p> <p>Ⓜ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas toutes les activités (par exemple, ne concerne qu'un pays) ; ou seules des études d'impact environnemental ou seules des études d'impact social sont mentionnées.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>83</p>	<p>L'engagement à réaliser des études d'impact environnemental et social (EIES) s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à mener des EIES (ou à la fois des EIE et EIS) s'applique à l'ensemble des fournisseurs. Les équivalents locaux sont acceptés (par exemple, AMDAL en Indonésie).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Seules des études d'impact environnemental ou seules des études d'impact social sont mentionnées ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>84</p>	<p>Études d'impact environnemental et social (EIES) et leurs plans de gestion et de suivi disponibles publiquement</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Au moins une EIES (rapports complets ou résumés) disponible publiquement. Toutes les EIES disponibles doivent être accompagnées de plans de gestion et de suivi (plans complets ou résumés).</p> <p>Partiel : Des EIES (rapports complets ou résumés) ont été publiées, mais n'ont pas de plan de gestion et de suivi ; ou seules des EIS ou des EIE ont été publiées.</p> <p>Insuffisant : Aucun rapport disponible, ou seulement sur demande ; ou l'entreprise déclare avoir effectué des EIES, mais aucun document ni résumé n'est disponible.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 point] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>Source externe : OTP catégorie « Impact assessments » pour la République du Congo, le Cameroun et la RDC http://www.opentimberportal.org/operators.</p>
<p>85</p>	<p>L'entreprise a publié des documents juridiques valides concernant les études d'impact (« Impact assessments ») sur l'Open Timber Portal (au moment des évaluations SPOTT)</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'exerce pas ses activités en République du Congo, au Cameroun, en RDC, ou au Gabon, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Score de l'entreprise dans la catégorie « Impact assessments » sur l'Open Timber Portal. Pour les entreprises dont les filiales sont listées séparément, un score moyen est calculé pour l'ensemble des entreprises (maison mère et filiales) dans la catégorie.</p> <p>Notation</p> <p>L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction de son score : par exemple un score de 0,4 points correspond à un score de l'entreprise (ou score moyen de toutes les entreprises liées) de 40% dans la catégorie « Impact assessments » sur l'Open Timber Portal.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100%.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Score de l'entreprise entre 1 et 99%.</p> <p>✘ [0 point] Non : 0.</p> <p>Source externe : http://www.opentimberportal.org/operators.</p>



Tourbières, feux et émissions de gaz à effet de serre (GES)

ID	Indicateur	Critères d'évaluation
86	Engagement à ne pas planter sur tourbières, quelle que soit la profondeur E	Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce, ou uniquement de l'exploitation en forêts naturelles. ✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement clair à ne pas planter sur des tourbières, spécifiant qu'il s'agit de toutes les profondeurs ou se référant à une définition reconnue des tourbières (par exemple, celle du RSPO). P [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne que les tourbières d'une certaine profondeur ou certaines tourbières (par exemples les tourbières forestières) ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas toutes les activités de l'entreprise (par exemple, un seul pays). ✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur. N.B. : Définition RSPO de la tourbe : https://rspo.org/news-and-events/announcements/rspo-organic-and-peat-soil-classification .
87	L'engagement à ne pas planter sur tourbières, quelle que soit la profondeur, s'applique à l'ensemble des fournisseurs E	Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats), ou si l'approvisionnement de l'entreprise ne vient que de forêts naturelles. ✔ [1 point] Oui : L'engagement clair à ne pas planter sur des tourbières, spécifiant qu'il s'agit de toutes les profondeurs ou se référant à une définition des tourbières (par exemple, celle du RSPO) s'applique à l'ensemble des fournisseurs. P [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne que les tourbières d'une certaine profondeur ou certaines tourbières (par exemples les tourbières forestières) ; ou ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs. ✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur. N.B. Définition de la tourbe RSPO - https://rspo.org/news-and-events/announcements/rspo-organic-and-peat-soil-classification .
88	Superficie des concessions ou plantations sur tourbières (en hectares) ES	Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. ✔ [1 point] Oui : L'entreprise publie la superficie totale de tourbières au sein de ses concessions ou plantations. P [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise ; ou seul un chiffre approximatif ou peu clair est rapporté. ✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée. N.B. : Si l'information date de plus de deux ans mais que l'entreprise n'a pas planté depuis, un point est accordé. Les données peuvent être contenues dans l'analyse du cycle de vie (LCA).

<p>89</p>	<p>Mise en œuvre de l'engagement à ne pas planter sur tourbières, quelle que soit la profondeur</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce, ou si le producteur indique clairement n'avoir aucune concession ou plantation dans des tourbières (voir l'indicateur précédent) ; OU s'il s'agit uniquement d'opérations basées sur la forêt naturelle. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Les terres / superficies plantées en tourbe n'ont pas augmenté (à moins que les terres supplémentaires sur la tourbe ne résultent d'une acquisition / fusion ou de la disponibilité de nouvelles données). Les données de la banque foncière doivent être déclarées au minimum tous les deux ans et le chiffre le plus récent doit être au cours des deux dernières années.</p> <p>Partiel : L'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>90</p>	<p>Engagement aux bonnes pratiques de gestion des sols et tourbières</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à utiliser les bonnes pratiques de gestion ou bonnes pratiques agricoles pour les sols et tourbières (ou seulement les sols s'il l'entreprise n'a pas de tourbières dans ses opérations). Par exemple : pas de dégradation des sols, réduction du compactage, pas d'érosion, pratiques de conservation des sols, etc. L'engagement doit être pour l'ensemble des bonnes pratiques, et non seulement une sélection limitée de pratiques (par exemple, une simple déclaration sur la prévention de l'érosion).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Ne sont mentionnées que les bonnes pratiques pour les sols, alors qu'il y a des tourbières dans les concessions de l'entreprise ; ou l'engagement pour les sols ET tourbières ne concerne qu'un nombre limité de pratiques ; ou l'engagement ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'engagement ; ou l'engagement ne concerne qu'une sélection limitée de pratiques pour uniquement les sols ou uniquement les tourbières.</p>
<p>91</p>	<p>L'engagement aux bonnes pratiques de gestion des sols et tourbières s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'engagement à utiliser les bonnes pratiques de gestion ou bonnes pratiques agricoles pour les sols et tourbières (ou seulement les sols s'il l'entreprise n'a pas de tourbières dans ses opérations) s'applique à l'ensemble des fournisseurs. Par exemple : pas de dégradation des sols, réduction du compactage, pas d'érosion, pratiques de conservation des sols, etc. L'engagement doit être pour l'ensemble des bonnes pratiques, et non seulement une sélection limitée de pratiques (par exemple, une simple déclaration sur la prévention de l'érosion).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Ne sont mentionnées que les bonnes pratiques pour les sols, alors qu'il y a des tourbières dans les concessions de l'entreprise ; ou l'engagement pour les sols ET tourbières ne concerne qu'un nombre limité de pratiques ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'engagement ; ou l'engagement ne concerne qu'une sélection limitée de pratiques pour uniquement les sols ou uniquement les tourbières.</p>


<p>92</p>	<p>Mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion des sols et tourbières</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte de multiples exemples montrant qu'elle met en œuvre des pratiques de gestion pour conserver les sols et les tourbières (ou seulement les sols si l'entreprise n'a pas de tourbières dans ses opérations). Par exemple : le recyclage des nutriments ; pas de plantation sur des sols marginaux ou fragiles ; l'utilisation de terrasses ou de couvertures végétales pour réduire l'érosion ; la gestion des niveaux d'eau pour la tourbe ; des ateliers et formations sur les sols et la tourbe.</p> <p>Partiel : Seuls des exemples de gestion des sols sont rapportés alors que l'entreprise a des opérations sur tourbières ; ou seuls des exemples de gestion des tourbières ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[+] Jusqu'à 1 point : L'entreprise obtient jusqu'à 1 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la superficie contrôlée qui est certifiée FSC (par exemple 0,4 points supplémentaires sont accordés à une entreprise dont 40% de la superficie contrôlée est certifiée FSC). Si l'entreprise dispose d'une <u>UFA</u> sur les tourbières, n'attribuez que des points partiels vérifiés de manière externe, car les dispositions spécifiques du FSC et du PEFC ne sont pas définies pour les opérations sur les tourbières.</p>
<p>93</p>	<p>Engagement aux pratiques d'exploitation forestière à faible impact</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce ou uniquement de l'exploitation en plantations.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à utiliser des pratiques d'exploitation forestière à faible impact mentionnant spécifiquement la minimisation de l'impact des routes forestières (par exemple : la planification des routes et des pistes de débardage pour minimiser les perturbations, la faible densité des sentiers de dérapage, les contrôles d'accès, les barrières, la fermeture après les opérations d'exploitation forestière) et d'autres pratiques (par exemple : la planification de l'atterrissage de grumes pour réduire les ouvertures inutiles et les perturbations du sol, l'héli-exploitation, la coupe des vignes avant la récolte, la limitation de la surface basale du peuplement prélevée, la conduite des opérations d'exploitation uniquement dans des conditions favorables).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement à réduire l'impact des routes forestières uniquement ; ou déclaration vague quant à la mise en œuvre de pratiques d'exploitation forestière à faible impact ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas toutes les opérations (par exemple, ne concerne qu'un pays).</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>94</p>	<p>L'engagement aux pratiques d'exploitation forestière à faible impact s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à utiliser des pratiques d'exploitation forestière à faible impact mentionnant spécifiquement la minimisation de l'impact des routes forestières s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engagement à réduire l'impact des routes forestières uniquement ; ou déclaration vague quant à la mise en œuvre de pratiques d'exploitation forestière à faible impact ; ou l'engagement ne concerne qu'une partie des fournisseurs.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>




<p>95</p>	<p>Mise en œuvre de l'engagement aux pratiques d'exploitation forestière à faible impact</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce ou uniquement de l'exploitation en plantations. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte de multiples exemples de minimisation des impacts des routes forestières et autres pratiques d'exploitation forestière à impact réduit. Par exemple : la planification des routes et des pistes de débardage pour minimiser les perturbations, la faible densité des sentiers de dérapage, les contrôles d'accès, les barrières, la fermeture après les opérations d'exploitation forestière, la planification de l'atterrissage de grumes pour réduire les ouvertures inutiles et les perturbations du sol, l'Héli-exploitation, la coupe des vignes avant la récolte, la limitation de la surface basale du peuplement prélevée, la conduite des opérations d'exploitation uniquement dans des conditions favorables.</p> <p>Partiel : Seule une procédure opératoire normalisée (SOP) ou une ligne directrice est disponible ; Un seul exemple rapporté ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[+] Jusqu'à 1 point : L'entreprise obtient jusqu'à 1 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la superficie contrôlée qui est certifiée FSC (par exemple 0,4 points supplémentaires sont accordés à une entreprise dont 40% de la superficie contrôlée est certifiée FSC).</p>
<p>96</p>	<p>Engagement zéro brûlis</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce ou uniquement de l'exploitation en forêts naturelles.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un clair engagement zéro brûlis.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas toutes les activités (par exemple, un seul pays) ; ou seulement un engagement à limiter l'utilisation du feu pour les brûlis.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>97</p>	<p>L'engagement zéro brûlis s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats) ou si l'approvisionnement de l'entreprise ne vient que de forêts naturelles.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement zéro brûlis s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>98</p>	<p>Mise en œuvre d'une gestion et surveillance des incendies</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Information disponible indiquant la mise en œuvre d'au moins une activité de surveillance des incendies et une activité de gestion des incendies. Par exemple : système de surveillance des point chauds ou incendies ; superficie surveillée pour les point chauds ou incendies ; indications quant à la manière de maîtriser et éteindre les incendies signalés ; mesures de prévention des incendies (si écologiquement appropriées) ; activités dans le cadre de la Free Fire Alliance.</p> <p>Partiel : Seul un type d'activité est mentionné ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information ne se réfère qu'aux infrastructures de l'entreprise (par exemples les usines) ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[+] Jusqu'à 1 point : L'entreprise obtient jusqu'à 1 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la superficie contrôlée qui est certifiée FSC (par exemple 0,4 points supplémentaires sont accordés à une entreprise dont 40% de la superficie contrôlée est certifiée PEFC FSC).</p>
<p>99</p>	<p>Nombre ou description des point chauds ou incendies dans les UFA de l'entreprise</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise publie le nombre total de points chauds ou incendies ou des informations sur tous les points chauds ou incendies dans les UFA qu'elle contrôle et spécifie la période concernée.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise ne rapporte que des informations limitées sur les incendies ou points chauds dans ses UFA ; ou l'information date d'un à deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de deux ans, ou n'est pas datée.</p>
<p>100</p>	<p>Nombre ou description des point chauds ou incendies dans les UFA des fournisseurs l'entreprise</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise publie le nombre total de points chauds ou incendies ou des informations sur tous les points chauds ou incendies dans les UFA que contrôlent l'ensemble de ses fournisseurs, et spécifie la période concernée.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise ne rapporte que des informations limitées sur les incendies ou points chauds dans les UFA de ses fournisseurs ; ou l'information date d'un à deux ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. Les données de surveillance peuvent être obtenues auprès des fournisseurs et , elle ne doit pas nécessairement être effectuée par l'entreprise elle-même. La zone évaluée n'a pas besoin de couvrir toutes les opérations du fournisseur.</p>

<p>101</p> <p>■</p>	<p>Engagement assorti d'une échéance à réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES)</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'engagement doit clairement couvrir toutes les opérations forestières (bien que cela puisse faire partie d'un chiffre global pour d'autres produits). L'entreprise a un engagement assorti d'une échéance à réduire l'intensité des émissions de GES d'une valeur précisée dans un délai précisé (c'est-à-dire : de X% d'ici l'année X) ; ou un tel objectif a déjà été atteint dans les deux ans précédents.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas toutes les activités (par exemple, ne concerne que les émissions liées au transport) ; ou l'engagement n'est pas assorti d'une échéance ; ou l'engagement a une échéance mais pas de valeur cible précise (par exemple : réduire les émissions d'ici 2025, sans dire de combien) ; ou l'objectif n'est pas exprimé en termes d'intensité ; ou objectif d'atteindre la neutralité carbone/zéro net.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'objectif ; ou un vague engagement à réduire les émissions de GES en général.</p>
<p>102</p> <p>■</p>	<p>Intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES)</p> <p>E</p>	<p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte les chiffres de l'intensité de ses émissions de GES (c'est-à-dire les émissions de GES par hectare ou tonne de produit). Des exemples d'intensité incluent : les émissions moyennes de GES pour toutes les UFA par hectare (tCO2e/ha) ; émissions moyennes de GES pour toutes les UFA par tonne de produit forestier (par exemple, tCO2e/t log) ; Si des chiffres d'intensité des émissions comprenant la séquestration sont indiqués, les chiffres des émissions et de la séquestration doivent être clairement séparés.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Les chiffres ne concernent pas clairement les opérations forestières ; ou ne concernent pas l'ensemble des opérations forestières (par exemple, émissions liées au transport uniquement) ; ou les chiffres d'émission et de séquestration ne sont pas séparés (ou il est difficile de déterminer si c'est le cas) ; ou l'entreprise rapporte des chiffres de ses émissions mais pas exprimés en intensité ; ou les chiffres déclarés comme intensité pour les ventes (par exemple, tCO2e/million de dollars) ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>
<p>103</p> <p>■</p>	<p>Émissions de gaz à effet de serre (GES) issues des changements d'affectation des terres</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce, ou uniquement de l'exploitation en forêts naturelles, ou n'a pas procédé à de nouveaux développements dans les cinq années précédentes.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte les chiffres de ses émissions résultant du changement d'affectation des sols.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Il est difficile de déterminer si les données fournies couvrent les activités forestières ou incluent également d'autres activités ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>

<p>104</p> <p>E</p>	<p>Progrès accomplis de réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES)</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Figures must be specific to forestry operations. L'entreprise rapporte une réduction de l'intensité des émissions de GES dans le temps, ou l'objectif a déjà été atteint. Des chiffres doivent être rapportés tous les deux ans au minimum et le chiffre le plus récent doit dater de deux ans au plus.</p> <p>Partiel : L'entreprise rapporte des informations indiquant une diminution des émissions de GES mais l'intensité ne diminue pas ; ou l'entreprise rapporte une diminution mais pas exprimée en intensité (par exemple, chiffre des émissions globales) ; ou les chiffres déclarés comme intensité pour les ventes (par exemple, tCO2e/million de dollars) ; or emission and sequestration figures are not separated; or figures only include forestry operations as part of aggregate figure; or figures do not cover all forestry operations ; ou le chiffre le plus récent date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée ; ou des données sont publiées mais ne sont pas exprimées en intensité et ne montrent pas de diminution.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>105</p> <p>E</p>	<p>Méthodologie employée pour calculer les émissions de GES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise spécifie la méthodologie utilisée (par exemple, protocole pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre WRI / WBCSD).</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. si l'entreprise n'utilise pas une méthodologie reconnue, la méthodologie doit être détaillée dans son intégralité pour obtenir des points complets.</p>

 Gestion de l'eau, des substances chimiques et des déchets		
ID	Indicateur	Critères d'évaluation
<p>106</p> <p>E</p>	<p>Engagement assorti d'une échéance de réduction de la consommation d'eau (intensité)</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce, ou n'a pas d'usines de papier ou pâte à papier.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement assorti d'une échéance de réduire la consommation d'eau en intensité (quantité d'eau utilisée par tonne de produits) ; ou l'objectif a déjà été atteint dans les deux années précédentes.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne porte que sur une partie des activités de l'entreprise (par exemple, seulement quelques usines) ; ou l'engagement n'est pas assorti d'une échéance ; ou le chiffre publié n'est pas exprimé en intensité.</p> <p>✘ [0 point] Non : Aucun engagement ; ou seulement un engagement générique sur la consommation d'eau.</p>

<p>107</p> <p></p>	<p>Intensité de consommation d'eau</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce, ou n'a pas d'usines de papier ou pâte à papier.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte son intensité d'utilisation d'eau. Les chiffres doivent être spécifiques aux opérations forestières. Rapporte les chiffres d'intensité de l'utilisation de l'eau. (C'est-à-dire la consommation d'eau par tonne de produit). Des exemples d'intensité comprennent : l'utilisation d'eau par MT de pâte traitée (m³ / MT de pâte); consommation d'eau par MT de produit traité (m³ / MT traitée).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Il est difficile de déterminer si les chiffres concernent les opérations forestières ; ou les chiffres ne concernent pas l'ensemble des opérations forestières, par exemple pour un seul pays d'opération ; ou l'entreprise rapporte des chiffres d'utilisation de l'eau, mais pas exprimés en intensité ; ou chiffres déclarés comme intensité des ventes (par exemple, m³ / millions de dollars) ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>
<p>108</p> <p></p>	<p>Progrès accomplis de réduction de l'intensité de consommation d'eau</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce, ou n'a pas d'usines de papier ou pâte à papier. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte sur l'intensité de l'utilisation de l'eau au fil du temps, mais l'intensité ne s'améliore pas ; ou rapporte les progrès, mais pas sous forme de chiffres d'intensité ; ou chiffres déclarés comme intensité pour les ventes (par exemple, m³ / millions de dollars); ou les chiffres n'incluent que les opérations forestières dans le cadre du chiffre global ; ou les données les plus récentes datant de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée ; ou des données sont publiées mais pas exprimées en intensité et ne montrent pas de diminution.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>109</p> <p></p>	<p>Engagement assorti d'une échéance d'améliorer la qualité de l'eau (DBO ou DCO)</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce, ou n'a pas d'usines de papier ou pâte à papier.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'engagement doit clairement couvrir toutes les opérations forestières (bien que cela puisse faire partie d'un chiffre global pour d'autres produits). Engagement avec échéance d'améliorer à la fois la DBO et/ou la DCO ou d'atteindre les limites fixées par la loi ; ou les chiffres sont déjà dans les limites légales (les chiffres doivent avoir été rapportés dans les deux dernières années).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne porte que sur une partie des activités de l'entreprise (par exemple seulement quelques usines) ; ou l'engagement n'est pas assorti d'une échéance ; ou objectif atteint il y a plus de deux ans.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'engagement ; ou vague engagement à l'amélioration de la qualité de l'eau sans se référer à la DBO ou DCO.</p>

<p>110</p>	<p>Progrès accomplis en vue de l'objectif de qualité de l'eau (DBO et/ou DCO)</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce, ou n'a pas d'usines de papier ou pâte à papier.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Les chiffres doivent être spécifiques aux opérations forestières. L'entreprise rapporte une amélioration de la DBO et/ou de la DCO, ou rapporte que sa qualité de l'eau est dans les limites légales. Des chiffres doivent être rapportés tous les deux ans au minimum et le chiffre le plus récent doit dater de deux ans au plus.</p> <p>Partiel : L'entreprise rapporte une amélioration de la qualité de l'eau mais ne progresse pas vers ses objectifs ; ou les chiffres n'incluent que les opérations forestières dans le cadre du chiffre global ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée ; ou l'entreprise rapporte des chiffres mais il est difficile de déterminer si la qualité de l'eau s'améliore ; ou l'entreprise indique que sa qualité de l'eau est dans les limites légales mais ne spécifie pas quelles sont ces limites.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>111</p>	<p>Traitement des effluents des usines de papier ou pâte à papier</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce ou n'a pas d'usines de papier ou pâte à papier. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise traite les effluents des usines de papier et pâte à papier (ne décharge pas les eaux usées dans les cours d'eau sans traitement ou dépollution préalable).</p> <p>Partiel : Le traitement des eaux usées est mentionné, mais n'est pas spécifiquement lié aux effluents des usines de papier et pâte à papier.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information disponible sur le traitement des effluents.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>






<p>112</p>	<p>Capture des eaux rejetées par les scieries et traitement des eaux usées</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce, ou n'a pas de scierie. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise traite les eaux usées rejetées par les scieries et contrôle le ruissellement des parcs à grumes. Des exemples de pratiques sont l'utilisation de surfaces imperméables, joints d'étanchéité et dispositifs de confinement des déversements pour éviter les infiltrations ; le recyclage des eaux d'irrigation ; l'isolement des matières solides flottantes telles que les grumeaux de bois à l'aide d'un flottateur ; la filtration ; l'utilisation de procédés d'égalisation de débit ou égalisation de charge ; la sédimentation pour réduire les matières en suspension à l'aide d'épurateurs ; le traitement biologique (traitement aérobie).</p> <p>Partiel : Ne mentionne que le traitement des eaux usées ou que le contrôle du ruissellement des parcs à grumes ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>113</p>	<p>Proportion d'infrastructures de transformation de l'entreprise équipées de systèmes de traitement des eaux en circuit fermé.</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas d'usines de papier ou pâte à papier. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Toutes les usines de papier et pâte à papier de l'entreprise sont équipées de systèmes de traitement des eaux en circuit fermé.</p> <p>Partiel : Seule une partie des usines de papier et pâte à papier de l'entreprise est équipée de systèmes de traitement des eaux en circuit fermé.</p> <p>Insuffisant : Aucune usine de papier et pâte à papier de l'entreprise n'est équipée de systèmes de traitement des eaux en circuit fermé. N.B. chercher des références à l'eau recyclée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>






<p>114 ■</p>	<p>Engagement à protéger les cours d'eau naturels avec des zones tampons</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à mettre en place des zones tampons ou zones ripariennes afin de protéger les cours d'eau naturels ; ou engagement à protéger et éviter les cours d'eau naturels lors de la récolte (pour la production en forêt naturelle uniquement).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne pas l'ensemble des activités de l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>115 ■</p>	<p>Mise en œuvre de l'engagement à protéger les cours d'eau naturels avec des zones tampons</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise publie des informations montrant que des zones ripariennes ou tampons sont effectivement en place (par exemple : cartes).</p> <p>Partiel : L'information est limitée ; seule une procédure d'exploitation standard disponible ; ou date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[Points supplémentaires] : Jusqu'à 1 point : l'entreprise se voit attribuer jusqu'à 1,0 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la zone actuellement certifiée FSC FM (par exemple, 0,4 point supplémentaire est attribué aux entreprises certifiées FSC FM à 40 %).</p>
<p>116 ■</p>	<p>Engagement à minimiser l'utilisation de substances chimiques, dont pesticides et engrais chimiques</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à minimiser, réduire ou limiter l'utilisation de substances chimiques / toxiques, mentionnant à la fois les pesticides et les engrais chimiques (si les deux sont utilisés).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : La réduction de l'utilisation des substances chimiques n'est mentionnée que de manière générale ; ou l'engagement ne concerne que les pesticides ou que les engrais chimiques (si les deux sont utilisés) ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas l'ensemble des activités (par exemple, l'engagement ne concerne qu'un pays).</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>117 ■</p>	<p>L'engagement à minimiser l'utilisation de substances chimiques, dont pesticides et engrais chimiques s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'engagement à minimiser, réduire ou limiter l'utilisation de substances chimiques / toxiques, mentionnant à la fois les pesticides et les engrais chimiques (si les deux sont utilisés), s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : La réduction de l'utilisation des substances chimiques n'est mentionnée que de manière générale ; ou l'engagement ne concerne que les pesticides ou que les engrais chimiques (si les deux sont utilisés) ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>





<p>118</p> <p>E</p>	<p>Elimination du chlore et composants chlorés du processus de blanchiment du papier</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce, ou ne possède pas d'usines de papier ou pâte à papier. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise publie des informations montrant qu'elle n'utilise pas de chlore ou de composants chlorés dans le processus de blanchiment du papier, ou qu'elle utilise des techniques Total Chlorine Free (TCF).</p> <p>Partiel : L'entreprise rapporte une réduction (volume ou pourcentage) de l'utilisation de chlore et composants chlorés pour le blanchiment ; ou l'entreprise utilise des techniques Elemental Chlorine Free (ECF) ou sans chlore élémentaire ; ou l'information ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise (par exemple, seulement quelques usines), ou il est difficile de déterminer si c'est le cas ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>119</p> <p>E</p>	<p>Engagement à ne pas utiliser de pesticides classés 1A et 1B par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à ne pas utiliser de pesticides classés 1A et 1B par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ou seulement en cas d'urgence ou dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise a un seulement plan avec échéance pour atteindre l'objectif de zéro utilisation de pesticides 1A et 1B ; ou l'engagement ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Une sortie de l'utilisation de pesticides est mentionnée mais sans échéance.</p>
<p>120</p> <p>E</p>	<p>L'engagement à ne pas utiliser de pesticides classés 1A et 1B par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à ne pas utiliser de pesticides classés 1A et 1B par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ou seulement en cas d'urgence ou dans des circonstances exceptionnelles, qui s'applique à l'ensemble de ses fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise a un seulement plan avec échéance pour atteindre l'objectif de zéro utilisation de pesticides 1A et 1B pour ses fournisseurs ; ou l'engagement ne concerne qu'une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Une sortie de l'utilisation de pesticides est mentionnée mais sans échéance.</p>





<p>121</p> 	<p>Engagement à ne pas utiliser de substances chimiques répertoriées dans la convention de Stockholm et la convention de Rotterdam</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à ne pas utiliser de substances chimiques répertoriées dans la convention de Stockholm et la convention de Rotterdam, ou seulement en cas d'urgence ou dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'entreprise a un plan avec échéance pour atteindre l'objectif de zéro utilisation de ces substances chimiques ; ou l'entreprise ne mentionne qu'une seule des deux conventions ; ou l'engagement ne concerne pas l'ensemble des opérations de l'entreprise.</p> <p>✖ [0 point] Non : Une sortie de l'utilisation de ces substances chimiques est mentionnée mais sans échéance.</p>
<p>122</p> 	<p>L'engagement à ne pas utiliser de substances chimiques répertoriées dans la convention de Stockholm et la convention de Rotterdam s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à ne pas utiliser de substances chimiques répertoriées dans la convention de Stockholm et la convention de Rotterdam, ou seulement en cas d'urgence ou dans des circonstances exceptionnelles, s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'entreprise a un plan avec échéance pour atteindre l'objectif de zéro utilisation de ces substances chimiques pour ses fournisseurs ; ou l'entreprise ne mentionne qu'une seule des deux conventions ; ou l'engagement ne concerne qu'une partie des fournisseurs.</p> <p>✖ [0 point] Non : Une sortie de l'utilisation de ces substances chimiques est mentionnée mais sans échéance.</p>
<p>123</p> 	<p>Utilisation de substances chimiques par hectare ou liste des substances chimiques utilisées</p> <p>E</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Indiquez dans l'explication.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Utilisation de substances chimiques par hectare (par exemple : niveau de toxicité ou usage d'intrants) ; ou liste des substances chimiques utilisées dans les opérations forestières.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Données disponibles uniquement pour une partie de l'entreprise ; ou l'étendue des opérations à laquelle s'appliquent les données n'est pas claire ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>




<p>124</p> <p>E</p>	<p>Mise en œuvre de l'engagement à minimiser l'utilisation de substances chimiques, y compris les pesticides et engrais chimiques</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte une réduction (pourcentage ou volume) de son utilisation de pesticides et engrais chimiques.</p> <p>Partiel : L'entreprise indique qu'elle a réduit son utilisation de pesticides et engrais chimiques mais aucun chiffre n'est rapporté ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 point] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[+] Jusqu'à 1 point : L'entreprise obtient jusqu'à 1 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la superficie contrôlée qui est certifiée FSC FM (par exemple 0,4 points supplémentaires sont accordés à une entreprise dont 40% de la superficie contrôlée est certifiée FSC FM).</p>
<p>125</p> <p>E</p>	<p>Approche de lutte intégrée contre les ravageurs (LIR)</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise a clairement adopté une approche de lutte intégrée contre les parasites (affirmation claire quant à l'utilisation de cette approche, ou preuve de l'usage de méthodes naturelles de lutte contre les parasites, ou données montrant la réduction de l'usage d'engrais chimiques, etc.).</p> <p>Partiel : L'entreprise mentionne l'approche de lutte intégrée contre les parasites, mais il est difficile de déterminer si elle la met effectivement en œuvre ; ou l'entreprise décrit simplement ce qu'est l'approche de lutte intégrée contre les parasites ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[+] Jusqu'à 1 point : L'entreprise obtient jusqu'à 1 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la superficie contrôlée qui est certifiée FSC ou PEFC FM (par exemple 0,4 points supplémentaires sont accordés à une entreprise dont 40% de la superficie contrôlée est certifiée FSC FM).</p>

126 	Système de gestion des déchets	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise met clairement en place un système de gestion des déchets qui couvre divers aspects de la production et de la transformation du bois ou de la pâte à papier pour garantir que les pratiques de stockage, de traitement et d'élimination des déchets ne présentent pas de risques pour la santé ou la sécurité des travailleurs, des autres personnes et des écosystèmes naturels.</p> <p>Partiel : L'entreprise mentionne un système de gestion des déchets mais il est difficile de déterminer si elle le met effectivement en œuvre ; ou un système en place ne concerne que certains aspects de la gestion des déchets (par exemple, uniquement pour les produits chimiques) ; ou un système en place ne concerne que certaines opérations de l'entreprise (par exemple uniquement pour les infrastructures de transformation ou uniquement pour les plantations) ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p> [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p> [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p> [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p> [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
--	--------------------------------	--




	Droits des communautés, droits fonciers et droits du travail	
ID	Indicateur	Critères d'évaluation
127 	Engagement à respecter les droits humains S	<p> [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à respecter la Déclaration des Nations Unies sur les Droits de l'Homme ou les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (également appelés Principes Directeurs Ruggie « Protéger, respecter et remédier ») ; ou s'engage à respecter les principes des droits de l'homme par son adhésion au Global Compact de l'ONU.</p> <p> [0,5 point] Partiel : L'entreprise s'engage à respecter les droits de l'homme, mais ne fait pas référence à la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies ou équivalent ; ou l'entreprise s'engage en faveur des droits de l'homme uniquement vis-à-vis de ses employés ; ou l'engagement ne concerne qu'une partie des opérations de l'entreprise.</p> <p> [0 point] Non : L'entreprise mentionne les droits humains mais n'a pas d'engagement clair.</p> <p>N.B. : en cas de référence à un autre texte international sur les droits humains, celui-ci est considéré au cas par cas.</p>

<p>128</p> 	<p>L'engagement à respecter les droits humains s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à respecter la Déclaration des Nations Unies sur les Droits de l'Homme ou les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (également appelés Principes Directeurs Ruggie « Protéger, respecter et remédier ») s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Engage les fournisseurs à respecter les droits de l'homme, mais ne fait pas référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme ou équivalent ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>129</p> 	<p>Mise en œuvre de l'engagement à respecter les droits humains</p> <p>S</p>	<p>Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte des exemples de la mise en œuvre de ses politiques en matière de droits humains, par exemple : des formations pour les employés sur ces politiques ; la mise en place d'équipes ou de comités chargés de la mise en œuvre de ces politiques ; la mise en place de processus pour identifier et atténuer les impacts négatifs des activités de l'entreprise sur les droits humains.</p> <p>Partiel : Peu de détails disponibles ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>130</p> 	<p>Engagement à respecter les droits des communautés locales et autochtones</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ou la Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux (no 169).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise s'engage à respecter les droits des communautés locales et/ou des peuples autochtones, mais ne mentionne pas la Déclaration des Nations Unies / la Convention de l'OIT ; ou ne mentionne que les droits des communautés locales et peuples autochtones par rapport au régime foncier ou au CLIP.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>131</p> 	<p>L'engagement à respecter les droits des communautés locales et autochtones s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ou la Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux (no 169) s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise s'engage au respect des droits des communautés locales et/ou des peuples autochtones par ses fournisseurs, mais ne mentionne pas la Déclaration des Nations Unies / la Convention de l'OIT ; ou ne mentionne que les droits des communautés locales et peuples autochtones par rapport au régime foncier ou au CLIP ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>




<p>132</p> 	<p>Engagement à respecter les droits fonciers légaux et coutumiers</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à respecter les droits fonciers (ou de propriété) légaux et coutumiers (ou traditionnels) ; ou engagement à respecter les droits de propriété et les droits d'accès aux terres / usage des terres ; ou engagement au Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux zones de pêche et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale de la FAO.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'entreprise s'engage seulement à respecter les droits coutumiers/traditionnels/droits de terre ; ou seulement les droits légaux ; ou ne mentionne ces droits que par rapport au CLIP.</p> <p>❌ [0 point] Non : Ne mentionne que les droits de propriété foncière.</p> <p>N.B. : L'engagement en faveur des droits légaux et coutumiers peut ne pas se trouver au même endroit.</p>
<p>133</p> 	<p>L'engagement à respecter les droits fonciers légaux et coutumiers s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à respecter les droits fonciers (ou de propriété) légaux et coutumiers (ou traditionnels), ou l'engagement à respecter les droits de propriété et les droits d'accès aux terres / usage des terres, ou l'engagement au Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux zones de pêche et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale de la FAO, s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'entreprise s'engage seulement au respect par ses fournisseurs des droits coutumiers/traditionnels/droits de terre ; ou seulement des droits légaux ; ou ne mentionne ces droits que par rapport au CLIP ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>❌ [0 point] Non : Ne mentionne que les droits de propriété foncière.</p> <p>N.B. : L'engagement en faveur des droits légaux et coutumiers peut ne pas se trouver au même endroit.</p>
<p>134</p> 	<p>Engagement à respecter le consentement libre, informé et préalable (CLIP)</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à respecter le Consentement Libre Informé Préalable (CLIP) dans toutes ses opérations.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas toutes les activités de l'entreprise (par exemple, ne concerne qu'un pays) ; ou l'engagement n'est pas clair.</p> <p>❌ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>135</p> 	<p>L'engagement à respecter le consentement libre, informé et préalable (CLIP) s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à respecter le Consentement Libre Informé Préalable (CLIP) dans toutes les opérations s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'engagement n'est pas clair ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>❌ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>




<p>136</p> 	<p>Détails du processus d'obtention du consentement libre, informé et préalable (CLIP) disponibles</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Un organigramme, une liste d'étapes détaillées ou la description d'une méthodologie décrivant la manière dont l'entreprise met en œuvre le CLIP est disponible ; ou l'entreprise s'engage à respecter la méthodologie d'une initiative externe, si le processus promu par celle-ci est disponible publiquement (par exemple ONU REDD).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Un processus est disponible mais peu de détails sont disponibles, ou seule une étude de cas sur la mise en œuvre du CLIP est disponible.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. : Ces informations peuvent apparaître dans des EIES. Les rapports HSC incluent des résumés CLIP, HVC et EIES. Des sources externes pour ces rapports peuvent être considérées.</p>
<p>137</p> 	<p>Exemples de dialogue avec les parties prenantes locales pour la prévention des conflits</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte plusieurs exemples ou preuves d'activités de dialogue avec les parties prenantes locales, au-delà du CLIP (par exemple : cartographie participative, employés responsables des activités de dialogue, permanences régulières).</p> <p>Partiel : L'entreprise ne mentionne qu'un seul exemple d'activités de dialogue avec les parties prenantes locales ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>138</p> 	<p>Détails des procédures utilisées pour résoudre les conflits fonciers</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte la ou les procédures qu'elle utilise pour résoudre les conflits fonciers.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise affirme qu'elle a des procédures en place pour résoudre les conflits fonciers mais donne très peu de détails ; ou l'entreprise affirme qu'elle a des procédures en place résoudre des conflits, mais il est difficile de déterminer si celles-ci couvrent les conflits fonciers.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. cet indicateur recherche un processus, et non des exemples de la manière dont l'entreprise traite les conflits fonciers.</p>




<p>139</p>	<p>Soutien de l'inclusion des femmes dans toutes les activités de foresterie, notamment en proposant des réponses aux obstacles qu'elles rencontrent</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise fournit de Des preuves sont fournies sur les mesures prises par l'entreprise pour soutenir l'inclusion des femmes dans les opérations forestières, y compris la résolution des obstacles rencontrés ; par exemple : accès et contrôle sur les ressources forestières, la terre, la technologie, les ressources financières, la formation et l'information.</p> <p>Partiel : Détails limités fournis.</p> <p>Insuffisant : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>140</p>	<p>L'entreprise a publié des documents juridiques valides concernant les droits des populations (« Population rights ») sur l'Open Timber Portal (au moment des évaluations SPOTT)</p> <p>SG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'exerce pas ses activités en République du Congo, au Cameroun, en RDC, ou au Gabon, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Score de l'entreprise dans la catégorie « Population rights » sur l'Open Timber Portal. Pour les entreprises dont les filiales sont listées séparément, un score moyen est calculé pour l'ensemble des entreprises (maison mère et filiales) dans la catégorie.</p> <p>Notation</p> <p>L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction de son score : par exemple un score de 0,4 points correspond à un score de l'entreprise (ou score moyen de toutes les entreprises liées) de 40% dans la catégorie « Population rights » sur l'Open Timber Portal.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100%.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Score de l'entreprise entre 1 et 99%.</p> <p>✘ [0 point] Non : 0.</p> <p>Source externe : http://www.opentimberportal.org/operators.</p>
<p>141</p>	<p>Engagement à permettre l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) par les communautés locales</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce ou uniquement de l'exploitation en plantations.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à permettre l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL : chasse, pêche, piégeage, cueillette) par les communautés locales en reconnaissant les droits et besoins de subsistance des communautés locales et peuples autochtones.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne fait pas référence aux besoins et/ou aux droits des communautés locales et des peuples autochtones ; ou l'engagement ne mentionne pas la durabilité.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>142</p> 	<p>Engagement à fournir des services et infrastructures essentiels aux communautés locales</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement à fournir des services et infrastructures communautaires essentiels.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'engagement n'est pas clair ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas l'ensemble des opérations de l'entreprise (par exemple, ne concerne qu'un pays).</p> <p>✖ [0 point] Non : L'engagement ne concerne que les employés de l'entreprise.</p>
<p>143</p> 	<p>Mise en œuvre de l'engagement à fournir des services et infrastructures essentiels aux communautés locales</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte de multiples exemples de services ou infrastructures qu'elle a fourni aux communautés locales. Par exemple : écoles construites et/ou entretenues ; centres médicaux construits et/ou entretenus ; accès aux vaccins et aux médicaments ; accès à de l'eau propre et potable ; accès à l'électricité ; logements fournis et/ou entretenus ; autres bâtiments fournis, en accord avec les communautés locales.</p> <p>Partiel : L'entreprise mentionne avoir fourni des services ou infrastructures aux communautés locales mais ne rapporte pas d'exemples spécifiques ; ou l'entreprise ne fournit qu'un exemple ; ou l'activité rapportée date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>🟡 [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✖ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[+] Jusqu'à 1 point : L'entreprise obtient jusqu'à 1 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la superficie contrôlée qui est certifiée FSC FM (par exemple 0,4 points supplémentaires sont accordés à une entreprise dont 40% de la superficie contrôlée est certifiée FSC).</p>
<p>144</p> 	<p>Engagement à fournir des opportunités d'affaires ou d'emploi aux communautés locales</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à offrir des opportunités d'affaires ou d'emploi aux communautés locales (par exemple par le biais de programmes de sous-traitance ou en travaillant dans la production ou transformation pour l'entreprise).</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'engagement n'est pas clair ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas toutes les opérations de l'entreprise (par exemple ne concerne qu'un pays).</p> <p>✖ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>



<p>145</p>	<p>L'entreprise a publié des documents juridiques valides concernant le droit du travail (« Labor regulations ») sur l'Open Timber Portal (au moment des évaluations SPOTT)</p> <p>SG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'exerce pas ses activités en République du Congo, au Cameroun, en RDC, ou au Gabon, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères Score de l'entreprise dans la catégorie « Labor regulations » sur l'Open Timber Portal. Pour les entreprises dont les filiales sont listées séparément, un score moyen est calculé pour l'ensemble des entreprises (maison mère et filiales) dans la catégorie.</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction de son score : par exemple un score de 0,4 points correspond à un score de l'entreprise (ou score moyen de toutes les entreprises liées) de 40% dans la catégorie « Labor regulations » sur l'Open Timber Portal.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100%. P [0,5 point] Partiel : Score de l'entreprise entre 1 et 99%. ✘ [0 point] Non : 0.</p> <p>Source externe : http://www.opentimberportal.org/operators.</p>
<p>146</p>	<p>Engagement à respecter les conventions fondamentales de l'OIT ou les principes du travail libre et équitable</p> <p>S</p>	<p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à respecter toutes les conventions fondamentales de l'OIT, soit en déclarant clairement qu'elle s'engage à toutes les conventions, soit en faisant référence aux numéros des conventions, soit en utilisant le même langage que les titres des conventions (par exemple « liberté d'association ») ; ou l'entreprise s'engage à respecter la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; ou l'entreprise s'engage à respecter les principes du travail libre et équitable (Free and Fair Labour Principles).</p> <p>P [0,5 point] Partiel : L'entreprise fait référence à au moins quatre conventions de l'OIT ; ou l'engagement ne concerne manifestement pas l'ensemble des employés (par exemple, seulement les employés saisonniers).</p> <p>✘ [0 point] Non : L'entreprise fait référence à moins de quatre conventions de l'OIT.</p> <p>N.B. : Les huit conventions fondamentales de l'OIT concernent : la liberté syndicale et le droit syndical (n°87) ; le droit d'organisation et de négociation collective (n°98) ; le travail forcé (n°29 et n°105) ; l'âge minimum (n°138) ; les pires formes de travail des enfants (n°182) ; l'égalité de rémunération (n°100) ; la discrimination (n°111).</p>
<p>147</p>	<p>L'engagement à respecter les conventions fondamentales de l'OIT ou les principes du travail libre et équitable s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à respecter toutes les conventions fondamentales de l'OIT, soit en déclarant clairement qu'elle s'engage à toutes les conventions, soit en faisant référence aux numéros des conventions, soit en utilisant le même langage que les titres des conventions (par exemple « liberté d'association ») pour l'ensemble de ses fournisseurs ; ou l'entreprise engage ses fournisseurs à respecter la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; ou l'entreprise engage ses fournisseurs à respecter les principes du travail libre et équitable (Free and Fair Labour Principles).</p> <p>P [0,5 point] Partiel : L'entreprise fait référence à au moins quatre conventions de l'OIT ; ou l'engagement ne concerne qu'une partie des fournisseurs.</p> <p>✘ [0 point] Non : L'entreprise fait référence à moins de quatre conventions de l'OIT.</p> <p>N.B. : Les huit conventions fondamentales de l'OIT concernent : la liberté syndicale et le droit syndical (n°87) ; le droit d'organisation et de négociation collective (n°98) ; le travail forcé (n°29 et n°105) ; l'âge minimum (n°138) ; les pires formes de travail des enfants (n°182) ; l'égalité de rémunération (n°100) ; la discrimination (n°111).</p>



<p>148</p> 	<p>Mise en œuvre de l'engagement à respecter les droits de tous les travailleurs</p> <p>S</p>	<p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte des exemples de mesures prises pour mettre en œuvre ses politiques concernant les droits des travailleurs, par exemple en formant ses employés aux droits du travail, en ayant mis en place des équipes ou comités dédiés chargés de la mise en œuvre de ces politiques, en ayant mis en place des processus pour identifier et atténuer les impacts négatifs de l'entreprise sur les droits des travailleurs.</p> <p>Partiel : Seuls des détails limités sont rapportés ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p> <p>[Points supplémentaires] : Jusqu'à 1 point : les entreprises se voient attribuer jusqu'à 1,0 point supplémentaire en fonction du pourcentage de la zone actuellement certifiée FSC ou PEFC FM (par exemple, 0,4 point supplémentaire est attribué aux entreprises certifiées FSC FM à 40 %).</p>
<p>149</p> 	<p>Engagement à éliminer les discriminations liées au genre à l'embauche et sur le lieu de travail</p> <p>S</p>	<p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à prévenir les discriminations fondées sur le genre dans le cadre de l'embauche et/ou sur le lieu de travail.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas tous les employés ou toutes les opérations (par exemple, ne concerne qu'un pays)</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>150</p> 	<p>L'engagement à éliminer les discriminations liées au genre à l'embauche et sur le lieu de travail s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'engagement à prévenir les discriminations fondées sur le genre dans le cadre de l'embauche et/ou sur le lieu de travail s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas tous les employés ou toutes les opérations des fournisseurs ; ou l'engagement ne concerne qu'une partie des fournisseurs.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>






<p>151</p> <p></p>	<p>Mise en œuvre de l'engagement à éliminer les discriminations liées au genre à l'embauche et sur le lieu de travail</p> <p>S</p>	<p>Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise rapporte des exemples ou preuves des mesures prises pour mettre en œuvre ses politiques de genre, par exemple : formations des employés sur la prévention de la discrimination et du harcèlement, mise en place d'équipes ou de comités dédiés, mise en place des processus pour identifier et lutter contre les pratiques discriminatoires, système de plainte qui inclut spécifiquement la discrimination ou le harcèlement liés au genre.</p> <p>Partiel : Seuls des détails limités sont rapportés ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>152</p> <p></p>	<p>Pourcentage ou nombre d'employés intérimaires</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce ou n'a pas d'employés intérimaires.</p> <p>✔ [1 point] Oui : le pourcentage ou nombre d'employés intérimaires est publié pour toutes les opérations de l'entreprise ou toutes les activités liées à la production de bois ou pâte à papier, si spécifié. Le pourcentage peut être calculé avec le nombre total d'employés si seul des chiffres sont disponibles. Les employés intérimaires peuvent aussi être appelés employés occasionnels, contractuels ou saisonniers.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou ne concerne manifestement pas l'ensemble des opérations (par exemple, employés intérimaires dans un seul pays).</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. Définition de l'Organisation internationale du travail (OIT) : "L'emploi temporaire, dans lequel les travailleurs ne sont engagés que pour une durée déterminée, comprend les contrats à durée déterminée, les contrats basés sur des projets ou des tâches, ainsi que le travail saisonnier ou occasionnel, y compris le travail journalier"</p>
<p>153</p> <p></p>	<p>Pourcentage ou nombre de femmes employées</p> <p>S</p>	<p>✔ [1 point] Oui : Le pourcentage ou nombre de femmes employées est publié pour toutes les opérations de l'entreprise, ou toutes les activités liées à la production de bois ou pâte à papier, si spécifié. Le pourcentage peut être calculé avec le nombre total d'employés si seul des chiffres sont disponibles. Les employés intérimaires peuvent aussi être appelés employés occasionnels, contractuels ou saisonniers.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'information date de deux à cinq ans ; ou ne concerne manifestement pas l'ensemble des opérations (par exemple, femmes employées dans un seul pays).</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p>

<p>154</p> <p></p>	<p>Engagement à payer le salaire décent</p> <p>S</p>	<p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à ce que tous les employés soient payés le salaire décent.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas l'ensemble des employés (par exemple, les employés intérimaires ne sont pas concernés ou l'engagement ne concerne qu'un pays) ; ou ne s'engage qu'à payer le salaire décent.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas d'engagement.</p> <p>N.B. Définition et calcul du salaire décent par la Global Living Wage Coalition tel que recommandé par l'AFi https://www.globallivingwage.org/about/what-is-a-living-wage/</p>
<p>155</p> <p></p>	<p>L'engagement à payer le salaire décent s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'engagement à ce que tous les employés soient payés le salaire décent s'applique à l'ensemble des fournisseurs.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne manifestement pas l'ensemble des employés des fournisseurs (par exemple, les employés intérimaires ne sont pas concernés) ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs. ou ne s'engage qu'à payer le salaire décent.</p> <p>✖ [0 point] Non : Pas d'engagement.</p>
<p>156</p> <p></p>	<p>Mise en œuvre de l'engagement à payer le salaire décent</p> <p>S</p>	<p>Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : Preuve que tous les travailleurs reçoivent le salaire décent, en déclarant le rapport entre le salaire décent et le salaire minimum local par pays d'opération ; si aucun pays de référence n'est disponible, fournissez des preuves de la manière dont le salaire vital a été calculé pour chaque pays d'activité. .</p> <p>Partiel : Montre seulement la preuve que certains travailleurs perçoivent le salaire décent, par ex. ne couvre qu'un seul pays où l'entreprise opère ; ou fournit uniquement la preuve que les travailleurs perçoivent le salaire minimum en déclarant le salaire minimum légal parallèlement au salaire minimum versé par l'entreprise ; ou des données entre deux et cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. les déclarations affirmant que tous les employés reçoivent un certain salaire ne donnent pas droit à des points. Les chiffres ou les ratios doivent être indiqués.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>Les points supplémentaires pour la vérification externe selon FSC/PEFC/SVLK ne sont pas applicables pour cet indicateur car il n'est pas couvert par les exigences de ces normes.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>🟡 [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>🟡 [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✖ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>

<p>157</p>	<p>Publication des niveaux de salaire versés aux employés hommes et femmes respectivement</p> <p>S</p>	<p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise communique le salaire par sexe, c'est-à-dire le rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes par rapport aux hommes pour chaque catégorie d'employés, par lieux d'opération significatifs (conformément au reporting GRI).</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Ne sait pas à quoi se rapportent les données fournies; ou les données ne couvrent clairement pas tous les employés ou pays (par exemple, uniquement déclarées pour les opérations dans un pays ou n'incluent pas les employés temporaires); ou n'est pas divisé par toutes les catégories énumérées ci-dessus; ou des données entre deux et cinq ans.</p> <p>✗ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. les catégories d'emploi sont une répartition des employés par niveau (comme la haute direction, l'encadrement intermédiaire) et la fonction (comme la technique, l'administration, la production) - GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016</p>
<p>158</p>	<p>Engagement à tenir compte de la santé et de la sécurité au travail</p> <p>S</p>	<p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise a un engagement concernant la santé et la sécurité au travail ou similaire pour tous les travailleurs, et se réfère au recueil de directives de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers. Les négociants obtiennent un point même s'ils ne font pas référence au recueil de directives de l'OIT.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne pas tous les employés (par exemple ne concerne que les employés des usines, mais pas des plantations) ; ou l'entreprise ne fait pas référence au recueil de directives de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>159</p>	<p>L'engagement à tenir compte de la santé et de la sécurité au travail s'applique à l'ensemble des fournisseurs</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'engagement concernant la santé et de la sécurité au travail ou similaire pour tous les travailleurs, avec référence au recueil de directives de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers, s'applique à tous ces fournisseurs.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement ne concerne pas tous les employés (par exemple ne concerne que les employés des usines, mais pas des plantations) ; ou l'entreprise ne fait pas référence au recueil de directives de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>160</p>	<p>Fourniture d'équipements de protection individuelle et formations associées</p> <p>S</p>	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce sans possession physique des produits.</p> <p><u>Critères</u></p> <p>Complet : L'entreprise publie des informations confirmant qu'elle fournit des équipements de protection individuelle (EPI) et des formations associées (par exemple sur les pesticides et intrants chimiques) à tous les employés.</p> <p>Partiel : Des informations ne sont disponibles qu'au sujet des EPI ou qu'au sujet des formations ; ou bien l'information disponible ne concerne manifestement pas tous les employés ; ou l'information date de deux à trois ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p><u>Notation</u></p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>


161 	Temps perdu en raison d'accidents du travail S	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce sans possession physique des produits.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte le temps perdu en raison d'accidents du travail pour toutes ses opérations, ou toutes les activités liées à la production de bois ou pâte à papier. Sont acceptés : le taux d'accidents avec perte de temps, le nombre de jours perdus, la fréquence des accidents ou équivalent.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Les informations rapportées ne sont pas claires ; ou l'information ne concerne manifestement pas tous les employés (par exemple, ne concerne que les salariés d'un pays) ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée ; ou l'information ne concerne pas les activités forestières.</p>
162 	Nombre de décès résultant d'accidents du travail S	<p>Non applicable si l'entreprise fait uniquement du négoce sans possession physique des produits.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise rapporte le nombre de décès résultant d'accidents du travail pour toutes ses opérations, ou toutes les activités liées à la production de bois ou pâte à papier.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Les informations rapportées ne sont pas claires ; ou l'information ne concerne manifestement pas tous les employés (par exemple, ne concerne que les salariés d'un pays) ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>✘ [0 point] Non : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée ; ou l'information ne concerne pas les activités forestières.</p>




	Petits exploitants et fournisseurs	
ID	Indicateur	Critères d'évaluation
163 	Engagement à soutenir les petits exploitants ES	<p>Non applicable si l'entreprise ne se fournit pas auprès de petits exploitants.</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à soutenir les petits exploitants.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'engagement n'est pas clair ; ou l'information ne concerne manifestement pas toutes les opérations (par exemple, ne concerne qu'un pays) ; ou l'engagement ne couvre manifestement pas tous les petits exploitants.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. Cet indicateur ne s'applique qu'aux petits exploitants produisant du bois ou de la pâte à papier. Rechercher des références à l'amélioration des rendements et de la productivité, à la formation en santé et sécurité, aux bonnes pratiques agricoles, à la gestion financière, à l'amélioration de l'accès aux intrants et aux marchés, au développement coopératif, à la sécurisation foncière, à la certification, à la fourniture de matériaux recyclés comme engrais, etc. (liste non exhaustive).</p>




<p>164</p> <p></p>	<p>Programme de soutien aux petits exploitants sous contrats et/ou indépendants</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise ne se fournit pas auprès de petits exploitants, ou si l'entreprise fait uniquement du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise a un programme pour soutenir les petits exploitants sous contrats et indépendants (si l'entreprise se fournit auprès des deux types de fournisseurs), et l'entreprise publie des détails quant au type de soutien qu'elle apporte. Pour les transformateurs, des exemples de soutien de programmes en amont sont acceptables (par exemple, financiers). D'autres exemples : accroissement du rendement et de la productivité, formation en matière de santé et de sécurité, bonnes pratiques forestières, gestion financière, accès accru aux intrants et aux marchés, développement coopératif, accès aux droits foncier, certification, fourniture de produits recyclés comme intrants, etc.</p> <p>Partiel : L'entreprise se fournit auprès de petits exploitants sous contrats et indépendants mais n'a un programme de soutien que pour l'un des deux types de fournisseurs, ou le type de fournisseur auquel le programme est dédié n'est pas clair ; ou l'entreprise ne publie pas de détails quant au soutien apporté aux petits exploitants ; ou des données entre deux et cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas de programme de soutien des petits exploitants ; ou des données datant de plus de cinq ans ; ou non daté.</p> <p>N.B. Cet indicateur ne s'applique qu'aux petits exploitants produisant du bois ou de la pulpe de bois.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p> [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p> [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p> [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p> [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
--	---	--





<p>165</p>	<p>Nombre ou Pourcentage de petits exploitants sous contrats ou indépendants impliqués dans le programme de soutien</p> <p>ES</p>	<p>Non applicable si l'entreprise ne se fournit pas auprès de petits exploitants, ou si l'entreprise fait uniquement du négoce. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise publie clairement Indique clairement le nombre ou le pourcentage de programmes de sous-traitance et de petits exploitants indépendants, s'ils ont les deux. Elle peut déclarer le nombre tant que le nombre total de petits exploitants est également déclaré. Pour les transformateurs, indiquez le pourcentage de l'approvisionnement couvert par les programmes de soutien aux petits exploitants.</p> <p>Partiel : L'entreprise se fournit auprès de petits exploitants sous contrats et indépendants mais ne publie des chiffres que pour l'un des deux types de petits exploitants ; ou le type de fournisseurs auquel le chiffre fait référence n'est pas clair ; ou l'information publiée ne concerne manifestement pas toutes les opérations de l'entreprise (par exemple ne concerne qu'un pays) ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>N.B. Cet indicateur ne s'applique qu'aux petits exploitants produisant du bois ou de la pâte à papier.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>166</p>	<p>Processus mis en œuvre pour prioriser, évaluer et/ou engager les fournisseurs sur leur conformité aux politiques de l'entreprise et exigences légales</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise publie des informations sur les outils ou méthodes qu'elle utilise pour prioriser, évaluer et/ou engager les fournisseurs sur leur conformité aux exigences légales ou aux politiques de l'entreprise, et inclut les trois éléments clés d'un système de diligence raisonnée : la collecte d'informations, l'évaluation des risques et l'atténuation des risques.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise ne publie des informations qui ne s'appliquent qu'à une partie des exigences légales ou des politiques de l'entreprise (par exemple, ne se réfère qu'aux droits humains) ; ou l'entreprise indique qu'elle a un système en place mais peu de détails sont publiés ; ou le système ne couvre pas les trois éléments clés d'un système de diligence raisonnée.</p> <p>✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>167</p> 	<p>Nombre ou pourcentage de fournisseurs évalués ou engagés sur leur conformité aux politiques de l'entreprise et exigences légales</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>Critères</p> <p>Complet : L'entreprise publie le nombre de ses fournisseurs qu'elle évalue ou engage.</p> <p>Partiel : Le chiffre n'est pas clair ; ou l'information publiée ne concerne manifestement pas toutes les opérations de l'entreprise (par exemple ne concerne qu'un pays) ; ou l'information date de deux à cinq ans.</p> <p>Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation</p> <p>Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe.</p> <p>Ⓟ [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise.</p> <p>✘ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>168</p> 	<p>Critères de suspension ou d'exclusion des fournisseurs</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise indique clairement les critères selon lesquels les fournisseurs sont exclus en cas de non-conformité, les mesures qui seront prises en cas d'infraction et les délais d'action.</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : L'entreprise n'indique que les critères, mais pas les mesures prises ou délais d'action ; ou les critères ne sont pas clairs.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>169</p> 	<p>Plan d'action pour la conformité des fournisseurs avec les engagements d'approvisionnement de l'entreprise</p> <p>ESG</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise publie un plan d'action comprenant des indicateurs de performance et assorti d'échéances pour que tous ses fournisseurs se conforment à ses engagements d'approvisionnement ; ou tout l'approvisionnement de l'entreprise est certifié FSC ou PEFC ; Les KPI de conformité doivent aller au-delà de l'auto-évaluation par les fournisseurs ; .</p> <p>Ⓟ [0,5 point] Partiel : Le plan d'action ne concerne qu'une partie des fournisseurs ; ou le plan d'action n'est pas assorti d'échéances ou n'inclue pas d'indicateurs de performance ; ou conformité basée sur l'auto-évaluation des fournisseurs uniquement.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p> <p>N.B. Des points complets peuvent être attribués si tous les fournisseurs ont été évalués et jugés conformes au cours des deux dernières années, c'est-à-dire qu'ils signalent que 100 % de l'approvisionnement direct et indirect fait l'objet d'une plainte selon l'indicateur 170 et qu'il a été vérifié en externe. Des exemples d'actions et d'indicateurs de performance clés incluent, mais sans s'y limiter, des objectifs autour de : la traçabilité, l'auto-évaluation, les audits de bureau, les audits sur site, les ateliers et la formation, la surveillance, l'évaluation des risques, la certification.</p>

170 	Proportion de l'approvisionnement direct et indirect provenant d'UFAs qui sont en conformité avec les engagements d'approvisionnement de l'entreprise ESG	<p>Non applicable si l'entreprise ne se fournit pas auprès de petits exploitants, ou si l'entreprise fait uniquement du négoce. Expliquez comment l'entreprise mesure la conformité et donner des détails sur les exigences de la politique. Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères Complet : L'entreprise publie la proportion de l'approvisionnement direct (en volume) et indirect (en volume ou en nombre de fournisseurs) provenant d'UFAs qui sont en conformité avec les engagements d'approvisionnement de l'entreprise. Notez que seuls des points partiels peuvent être attribués si la conformité est basée uniquement sur l'auto-évaluation des fournisseurs. Partiel : L'entreprise ne publie qu'une partie de ces informations ; ou conformité basée sur l'auto-évaluation des fournisseurs uniquement ; ou l'information date de deux à cinq ans. Insuffisant : Pas d'information ; ou l'information date de plus de cinq ans, ou n'est pas datée.</p> <p>Notation Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe. P [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise. P [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise. X [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
---	--	---

	Gouvernance et gestion des plaintes	
ID	Indicateur	Critères d'évaluation
171 	Engagement à une conduite éthique et à l'interdiction de la corruption G	<p>✓ [1 point] Oui : L'entreprise s'engage à une conduite éthique/juste et à interdire la corruption (ou la subornation ou fraude). P [0,5 point] Partiel : Un seul de ses deux aspects est mentionné ; ou il est difficile de savoir si l'engagement couvre à la fois la conduite éthique/juste et l'interdiction de la corruption ; ou l'engagement ne concerne pas l'ensemble des opérations (par exemple, ne s'applique qu'au siège de l'entreprise). X [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
172 	L'engagement à une conduite éthique et à l'interdiction de la corruption s'applique à l'ensemble des fournisseurs G	<p>Non applicable si l'entreprise n'a pas de fournisseurs (dont fournisseurs indépendants et exploitants sous contrats).</p> <p>✓ [1 point] Oui : L'engagement à une conduite éthique/juste et à interdire la corruption (ou la subornation ou fraude) s'applique à l'ensemble des fournisseurs. P [0,5 point] Partiel : Un seul de ses deux aspects est mentionné ; ou il est difficile de savoir si l'engagement couvre à la fois la conduite éthique/juste et l'interdiction de la corruption ; ou l'engagement ne s'applique qu'à une partie des fournisseurs. X [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>173</p> 	<p>Mise en œuvre de l'engagement à une conduite éthique et à l'interdiction de la corruption</p> <p>G</p>	<p>Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Critères Complet : L'entreprise publie des exemples de mesures prises pour mettre en œuvre les politiques de lutte contre la corruption et pour une conduite éthique. Par exemple : formations des employés ; mise en place d'équipes ou de comités dédiés chargés de la mise en œuvre ; mise en place des processus pour identifier et éviter la corruption. Partiel : Peu de détails sont disponibles sur les actions menées ; ou des données entre deux et cinq ans. Insuffisant : Aucun exemple n'est disponible. ou des données datant de plus de cinq ans ; ou non daté.</p> <p>Notation Lorsque les pratiques de l'entreprise sont rapportées de différentes manières, c'est la catégorie de notation la plus élevée qui est utilisée. Le point supplémentaire associé à une vérification externe par FSC / PEFC / SVLK ne s'applique pas pour cet indicateur car il ne correspond pas aux exigences de ces standards.</p> <p>✓ [1 point] Oui : Critères complètement remplis, vérification externe. P [0,75 points] Partiel : Critères partiellement remplis, vérification externe ; OU critères complètement remplis, rapporté par l'entreprise. P [0,5 point] Partiel : Critères partiellement remplis, rapporté par l'entreprise. ✗ [0 point] Non : Critères insuffisamment remplis.</p>
<p>174</p> 	<p>L'entreprise a publié des documents juridiques valides concernant son immatriculation (« Legal registration ») sur l'Open Timber Portal (au moment des évaluations SPOTT)</p> <p>G</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'exerce pas ses activités en République du Congo, au Cameroun, en RDC, ou au Gabon, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères Score de l'entreprise dans la catégorie « Legal registration » sur l'Open Timber Portal. Pour les entreprises dont les filiales sont listées séparément, un score moyen est calculé pour l'ensemble des entreprises (maison mère et filiales) dans la catégorie.</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction de son score : par exemple un score de 0,4 points correspond à un score de l'entreprise (ou score moyen de toutes les entreprises liées) de 40% dans la catégorie « Legal registration » sur l'Open Timber Portal.</p> <p>✓ [1 point] Oui : 100%. P [0,5 point] Partiel : Score de l'entreprise entre 1 et 99%. ✗ [0 point] Non : 0.</p> <p>Source externe : http://www.opentimberportal.org/operators.</p>
<p>175</p> 	<p>Publication de l'approche de l'entreprise vis-à-vis des questions fiscales et des paiements aux gouvernements</p> <p>G</p>	<p>✓ [1 point] Oui : La société divulgue son approche de gestion des impôts / paiements aux gouvernements par le biais d'une stratégie / politique fiscale et déclare un organe de gouvernance / un poste de direction qui est responsable de la stratégie / politique fiscale et de son examen. P [0,5 point] Partiel : L'entreprise ne publie que sa stratégie fiscale ou que des informations sur l'organe de gouvernance ou poste en charge de la stratégie ; ou la stratégie ne concerne manifestement que certaines activités ou parties de l'entreprise (par exemple, dans un seul pays ou pour une seule filiale) ; ou les détails sur la stratégie sont limités. ✗ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>

<p>176</p> <p></p>	<p>L'entreprise a publié des documents juridiques valides concernant ses taxes, frais et redevances (« Taxes, fees and royalties ») sur l'Open Timber Portal (au moment des évaluations SPOTT)</p> <p>G</p>	<p>Non applicable si l'entreprise n'exerce pas ses activités en République du Congo, au Cameroun, en RDC, ou au Gabon, ou si l'entreprise fait uniquement de la transformation ou du négoce.</p> <p>Critères Score de l'entreprise dans la catégorie « Taxes, fees and royalties » sur l'Open Timber Portal. Pour les entreprises dont les filiales sont listées séparément, un score moyen est calculé pour l'ensemble des entreprises (maison mère et filiales) dans la catégorie.</p> <p>Notation L'entreprise obtient jusqu'à 1 point en fonction de son score : par exemple un score de 0,4 points correspond à un score de l'entreprise (ou score moyen de toutes les entreprises liées) de 40% dans la catégorie « Taxes, fees and royalties » sur l'Open Timber Portal.</p> <p>✔ [1 point] Oui : 100%. P [0,5 point] Partiel : Score de l'entreprise entre 1 et 99%. ✘ [0 point] Non : 0.</p> <p>Source externe : http://www.opentimberportal.org/operators.</p>
<p>177</p> <p></p>	<p>Procédure pour les lanceurs d'alerte</p> <p>G</p>	<p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise publie sa procédure d'alerte, y compris un organigramme ou une description claire des mesures prises par l'entreprise, y compris comment les lanceurs d'alerte peuvent signaler un comportement contraire à l'éthique et comment ils sont protégés.</p> <p>P [0,5 point] Partiel : L'entreprise déclare autoriser les lanceurs d'alerte mais ne publie pas de détails sur les procédures.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>178</p> <p></p>	<p>Système de réclamations et plaintes propre à l'entreprise et ouvert à toutes les parties prenantes</p> <p>G</p>	<p>✔ [1 point] Oui : L'entreprise dispose de son propre système de doléances/plaintes/réclamations (par exemple, les employés peuvent remplir un formulaire dédié en cas de plainte, ou un organigramme, ou la description des étapes de réclamation sont disponibles). Le système doit être accessible aux parties prenantes internes et externes.</p> <p>P [0,5 point] Partiel : L'entreprise rapporte qu'elle dispose d'un système de doléances/plaintes/réclamations, mais ne publie pas de détails ; ou le système ne concerne que certains types de problèmes ou certaines politiques de l'entreprise ; ou le système n'est accessible qu'aux parties prenantes internes ou externes.</p> <p>✘ [0 point] Non : Ne répond pas aux critères de cet indicateur.</p>
<p>179</p> <p></p>	<p>Détails des réclamations et plaintes divulgués</p> <p>G</p>	<p>Ajoutez à l'explication comment cela a été vérifié en externe, le cas échéant.</p> <p>Complet : les détails des plaintes et des réclamations reçues via le mécanisme de réclamation de l'entreprise sont divulgués, si l'anonymat n'est pas requis, y compris les détails suivants : date ; publier ; catégorie de plaignants ; les mesures prises; statut.</p> <p>Partiel : entre un et quatre détails divulgués.</p> <p>Insuffisant : Aucun ; ou ne fournit qu'un tableau récapitulatif sur le nombre et les types de griefs ; ou des données datant de plus de cinq ans.</p> <p>Notation N.B. Les entreprises peuvent déclarer leurs pratiques de plusieurs manières, mais elles reçoivent des points pour la catégorie ayant obtenu le score le plus élevé. Les points supplémentaires pour la vérification externe sous FSC/PEFC/SVLK ne sont pas applicables pour cet indicateur car il n'est pas lié au pourcentage de surface certifiée.</p> <p>✔ [1 point] Oui : Complet, autodéclaré. P [0,5 point] Partiel : Limité, autodéclaré. ✘ [0 point] Non : Insuffisant.</p>

